PoteàPote

LE MAGAZINE DES QUARTIERS

De l'opposition aux propositions

10 propositions concrètes et nécessaires pour les quartiers populaires

© Xavier Zimbardo

THÈMES

Logement, Féminisme, Éducation, Justice, Discrimination ...

MÉMOIRE

Le premier génocide du XX^{ème} siècle

MOVE ON UP

Actu culturelle et Coups de cœur de la rédaction

N°129 - Trimestriel - Octobre /novembre / décembre 2010 - 10 Euros - www.poteapote.com - Pote à Pote, le magazine de la Fédération Nationale des Maisons des Potes

Faire de l'égalité une réalité avec www.sos-stage.fr

Fédération Nationale des Maisons des potes - 16 square Dunois, 75013 Paris - Tél 01 44 93 23 23 - Fax 01 44 93 23 24

ÉDITO

Force de propositions !

5 ans après les émeutes de novembre 2005, les marcheurs du Tour de France de l'Égalité viennent de faire étape dans 22 villes de France entre le 5 novembre et le 11 décembre.

27 ans après la grande « marche pour l'égalité », dans toute la France, les habitants des quartiers populaires réclament davantage de justice, de lutte contre les discriminations, de formations qualifiantes, de moyens en faveur de l'éducation, du logement, de la culture, et des associations pour faire de l'Égalité une réalité.

Durant ces dernières années, on a parfois prétendu que l'échec scolaire, la faiblesse du niveau de qualification, la relégation dans les ghettos des jeunes issus de l'immigration, leur stigmatisation dans les médias étaient la preuve du caractère inopérant de l'égalité de traitement républicaine et qu'il fallait inventer un nouveau système pour promettre l'égalité des chances simplement à quelques uns moyennant quelques mesures dites de discrimination « positive ».

En réalité nous sommes très loin d'avoir traité de manière égale la jeunesse des quartiers en économisant sur le personnel dans les ZEP, en écartant les locataires issus de l'immigration non européenne ou des DOM TOM des nouvelles résidences HLM, en orientant une partie de la jeunesse vers des formations qualifiantes de type CAP et Bac Pro sans leur garantir un accès à des stages qualifiants en entreprises…

Mais ensemble nous pouvons offrir à la jeunesse des quartiers un autre avenir que le chômage, la précarité, la violence et le ghetto.

Pour faire de l'égalité une réalité, entre français et immigrés, entre élève de ZEP et élève d'un centre ville, entre pauvre et riche justiciable, entre jeunes des quartiers « chic » et jeunes des quartiers « choc », entre homme et femme, … les Maisons des Potes ont décidé de formuler 10 propositions parmi les 24 qui avaient été soumises à votre approbation au printemps dernier.

La force de nos propositions c'est qu'elles reposent sur le principe Républicain de l'égalité de traitement. Elles sont justes et équitables et s'imposent donc même en période de rigueur budgétaire.

Nous avons soumis ces 10 propositions aux acteurs de terrains rencontrés dans les 22 étapes du Tour de France de l'Egalité et à des « experts » qui vous donnent leur point de vue dans ce Pote à Pote n°129.

Nous vous donnons rendez-vous pour porter et enrichir ces propositions sur www.maisondespotes.fr. C'est en nous mobilisant collectivement que nous pourrons faire de l'Egalité une réalité.

Samuel Thomas, Président de la Fédération Nationale des Maisons des Potes

Pote à Pote magazine N°129
Fédération Nationale
des Maisons des Potes
16 square Dunois- 75013 Pais
Tél:01.44.93.23.23
Fax: 01.44.93.23.24
www.poteapote.com
Contact rédaction:
nadj.poteapote@gmail.com

Directeur de publication: Samuel Thomas
Rédacteur en Chef: Nadjib Sellali
Rédacteur en chef adjoint: Julien Vanhée
Directeur artistique: Nadjib Sellali
Maquettiste: Marilou Jampolsky
Abonnement: Mala Duhnnoo
Rédacteurs permanents: Christine Chalier et Dolpi
Rédacteurs: Najwa Haïté, Olivia Cauet, Thomas Humain, Slimane Tirera, Tulin Sen, Gary N'Ba, Anne Sophie Nanki, Ousmane Bah
Journalistes reporters d'images: Xavier Zimbardo, Nadjib Sellali
Dessinateur: Bernard Van Den Heuvel

Numéro de commission paritaire: 1208G84757-ISSN-1259-4199
Imprimeur: EXPRESSIONS 2
10 Bis, Bisson - 75020 Paris
Tél: 01.43.58.26.26

Pote a Pote magazine soutenu par :

Grâce à votre soutien, Pote à Pote ira encore plus loin, ABONNEZ-VOUS !

[] Abonnements : 50€/an

[] Soutiens : 100€ ou plus/an

Coupon à renvoyer à :
Fédération Nationale des Maisons des Potes
16, Square Dunois, 75013 Paris.
tel : 01 44 93 23 23

NOM .....
PRÉNOM .....
ADRESSE .....
.....
C.P. ..... VILLE .....
MAIL .....
TEL. .....

SOMMAIRE

IMMIGRATION
Régularisons les travailleurs sans papiers

6 Occupation de la Cité de l'immigration: des papiers maintenant!

7 Prise d'otage des travailleurs sans papiers: interview d'un gréviste sans papier

8 Régularisation des sans papier, pourquoi légiférer?

8 «Pour réguler les flux d'immigration il faut aider les étrangers chez eux!» Eric Besson

DISCRIMINATION
Ouvrons les emplois fermés

10 Ouvrir les emplois fermés? sous l'éclairage de Danièle Lochak

11 Les emplois fermés au progrés interview de Daniel Goldberg, député socialiste

12 Tous les chemins mènent-il à la...Toleranz?

12 Les emplois fermés aux étrangers en France

LOGEMENT
Brisons la loi du ghetto

14 Ségrégation à la française Entretien avec Didier Lapeyrronie, sociologue

15 Regard d'Expert : interview de Jean Alain Steinfeld, directeur général du groupe l'OPIEVOY

16 White habitation bientôt un procès?

16 Mixité sociale ou les minorisés de la République, réalité de la ségrégation ethnique

JUSTICE
Pauvres ou riches mêmes droits face à la justice

18 Aide juridictionnelle, le moteur d'une justice à une vitesse

19 Une justice pauvre mais que pour les riches! Entretien avec Solenn Le Tutour, avocate

20 Reportage: Comparution instantanée ou les raccourcis de la justice

FEMINISME
Assurons la sécurité et l'émancipation des femmes victimes de violences.

22 Violence conjugale, ce que dit la loi par Danielle Bousquet députée socialiste

23 Survivre: parcours de combattante Témoignage d'une femme en reconstruction

24 «Frapper n'est pas aimer, enquête sur les violences conjugales en France» un livre de Natacha Henry

24 Femmes en quête d'autonomie

ECONOMIE-EMPLOI
Défendons le droit à la formation en lycée pro grâce aux entreprises citoyennes

26 SOS Stage, une arme de défense du droit lycéen

27 Génération Précaire, SOS Stage : même constat Interview d'Ophélie militante de Génération Précaire

28 Imposer un budget stagiaire : interview de Mohamed Mebtoul, chef d'entreprise d'Avion

28 Marché de l'emploi, ouvre toi!

EDUCATION
Assez d'éducation au rabais

30 Education Prioritaire, une violence institutionnelle par François Dukan, professeur de collège

31 Les profs, les nouveaux couteaux suisses de la République: interview de Nacera Senaïci, professeur en lycée

32 Education: Zero pointé

32 Les ZEP demandent plus pour réussir plus !

EDUCATION POPULAIRE
Assurons une Education populaire et pérenne

34 Franck Lepage ou l'oeil du guerrier de l'Educ pop

35 Bruno Le Roux: Pour un Ministère de l'Education Nationale Populaire - interview

36 Le flou artistique du financement des associations

36 Taxer les loteries nationales pour l'Educ pop: Why not?!

LAÏCITÉ
Sauvons la Laïcité par le savoir

38 Piqûre de rappel laïque pour amnésique par Najwa El Haïté de SOS Racisme Haute Normandie

39 «Une valeur de la vie quotidienne»: interview de Riva Kastoryano, enseignante à Science Po.

40 Laïcité en mouvement - Qu'en pense l'association Mouvement Europe et Laïcité?

40 Coexist: vivre ensemble

CULTURE
Des productions audiovisuelles pour tous et par tous

42 Pour sauver les médias: l'émergence des talents populaires par Erwan Ruty

43 Diaby Doukouré, l'argent de la reconnaissance interview

44 Yes I Can - une rencontre au coeur des studios

45 Comment exister si personne ne nous regarde?

MEMOIRE
«Quand tu ne sais plus où tu vas, retourne toi et regarde d'où tu viens»

47 Le massacre des Héréros ou le premier génocide allemand en Terre d'Afrique

48 Les Roms: un peuple ancré dans l'histoire

MOVE ON UP
Actu culturelle et Coup de coeur de la rédaction

50 Ciné expo : Jean Michel Basquiat (60-88): l'expo, le Film

50 DVD: Prayers for Bobby

51 Bouquin: Playing in the Dark de Toni Morrison

51 Découvertes sonores: Imany et sa voix de velours

51 Maxxo pour un Reggae Ragga dans tous ses états

© Nadjib Sellali

IMMIGRATION

Régularisons les travailleurs sans papiers

Parce les travailleurs sans-papiers participent pleinement à l'économie française en payant des impôts, en cotisant, en développant des secteurs comme le BTP et la restauration et en consommant ; parce que les travailleurs sans-papiers participent aussi pleinement à l'économie de leur pays d'origine, en envoyant de l'argent à leur famille et en étant partie prenante de chantiers de co-développement ; pour garantir l'égalité des droits des travailleurs, nous revendiquons : la régularisation des travailleurs sans-papiers.

Occupation de la Cité de l'Immigration: Des papiers maintenant !

DES TRAVAILLEURS SANS PAPIERS SE SONT INSTALLÉS LE 7 OCTOBRE 2010 À LA CITÉ DE L'IMMIGRATION. EN GRÈVE DEPUIS PLUS D'UN AN, ILS ATTENDENT QUE LE GOUVERNEMENT LEUR ACCORDE ENFIN CE QUI LEUR A ÉTÉ PROMIS, LA RÉGULARISATION.

© Bernard Van Den Heuvel

Au quarantième jour de leur occupation de la Cité de l'Immigration, les travailleurs grévistes sans papiers commencent à récolter les fruits de leur mobilisation. Mais sur un millier de dossiers envoyés aux préfectures, seulement 400 d'entre eux ont reçu un récépissé qui leur permettra de circuler et travailler pendant trois mois puis de prétendre à un titre de séjour d'un an. Militants et grévistes s'attèlent à constituer les dossiers de demande de régularisation pour clore enfin la première grève d'intérimaires en France. « On sent qu'il y a une volonté de sortir le plus vite possible du conflit », explique Annette Huraux de la Cimade, l'une des onze organisations de soutien aux grévistes. « L'occupation n'arrange pas le gouvernement qui n'a pas tellement envie de faire intervenir les forces de l'ordre dans ce lieu symbolique.»

Malgré la détermination, la fatigue est là. De guerre lasse, certains reprennent le travail sans récépissé. « Les conditions sont très difficiles », explique Mamadou, qui travaille en France dans les travaux publics depuis 1992. « Ne pas travailler depuis un an, vivre de la solidarité, ne plus avoir d'argent à envoyer pour les enfants... Moi je reste jusqu'à la régularisation totale. C'est l'attente qui est pénible. »
L'occupation de la Cité de l'Immigration porte sur la régularisation des 6 804 travailleurs sans papier en grève depuis le 12 octobre 2009. Les négociations avec le Ministère de l'Immigration d'Eric Besson avait pourtant abouti, le 18 juin 2010, à un texte qui fixait des critères objectifs et nationaux à la régularisation par le travail des sans papiers. Mais les grévistes ont vite déchanté. Francine Blanche, porte-parole de la CGT, s'insurge : « Nombre de dossiers ne se sont pas traduits par des récépissés, sous prétexte qu'ils n'étaient pas complets. Derrière tout ça, il y a des forces patronales et politiques qui souhaitent que la situation reste en l'état, que la France continue à disposer d'une main d'oeuvre bon marché. ».
Continuer à accepter l'existence de conditions de travail intolérables, dangereuses et précaires met l'ensemble des salariés en danger, comme l'explique Léonidas Kalogeropoulos, Vice-Président du mouvement patronal Ethic. « Nous fustigeons les patrons qui arrivent à gagner des marchés parce qu'ils peuvent faire du dumping social. Au-delà de l'exploitation de la misère humaine, nous sommes radicalement opposés à ce qu'on laisse la moindre marche de manoeuvre à une pratique économique irresponsable et criminelle pour le reste de l'économie. »

Car « on sait bien que la précarité totale qui est la leur, c'est celle qui menace beaucoup d'entre nous », scande Antoinette Lorenzi. « Pas dans les mêmes formes. La précarisation du travail passe par eux mais elle est destinée à tous. » C'est en passant devant l'agence Manpower à Montreuil que cette journaliste a pris connaissance de la grève des travailleurs sans papier en hiver 2009. De sa curiosité est née l'indignation, de l'indignation un comité de soutien très actif. Comme de nombreux statisticiens de l'OCDE, elle table sur une régularisation des travailleurs sans papiers qui serait bénéfique pour l'économie française. Par son travail, elle produit des richesses. Irrégulière, elle paie des cotisations sociales dont elle ne bénéficiera pas. Régulière, elle cotise pour une retraite que bien souvent elle ira passer dans le pays d'origine et dont elle ne bénéficiera pas non plus.
Annette Huraux reconnaît qu'une étape a été franchie du côté de l'opinion. Mais elle milite pour « une régularisation qui soit inscrite dans le Ceseda et le code de régularisation des étrangers et qui ait force de loi. Et non pas une circulaire qui ne sera pas opposable devant les tribunaux. » Afin que toute personne voyant sa régularisation refusée puisse invoquer les textes.

Ironiquement, cette Cité de l'Immigration qui avait tellement de mal à s'affirmer, est en train d'écrire l'une des plus belles pages de l'histoire de notre immigration.

Christine Chalier

Prise d'otage
des travailleurs sans papier

AU PRINTEMPS 2010, SUITE À UN LONG BRAS DE FER ENTRE TRAVAILLEURS SANS PAPIERS INSTALLÉS EN CAMPEMENT AUX PORTES DE L'OPÉRA BASTILLE ET LE GOUVERNEMENT FILLON2, LES GRÉVISTES SE SONT VUS DÉLIVRÉS, LE 24 JUIN 2010 UNE LETTRE SIGNÉE PAR FRANCIS ETIENNE, DIRECTEUR DU MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, LES AUTORISANT À CIRCULER LIBREMENT ET À TRAVAILLER EN TOUTE LÉGALITÉ LE TEMPS DE L'INSTRUCTION DE LEUR DOSSIER DE RÉGULARISATION...

"Jusqu'ici tout va bien..."- Nous pouvions, à travers ce geste, supposer qu'un élan vers une avancée de leur situation pouvait être effective après 8 mois de luttes éprouvantes... Le hic c'est que la préfecture ne reconnaît pas cette lettre du ministère. Devait-on y voir là l'un des symptômes de la "guéguerre" sous entendue qui confrontait Brice Hortefeux (Ministre de l'intérieur sous Fillon2) et Eric Besson (Ministre de l'Immigration et de l'identité nationale à la même époque) au milieu de laquelle les travailleurs sans papiers furent pris en otage? Pour en savoir plus je me suis rendu quelques mois plus tard,dans un musée de la Cité de l'immigration en état de siège pour interroger un travailleur sans papier gréviste (que nous appellerons Monsieur X) lors de sa troisième nuit, épuisé par la dureté de ce combat de droits...

Nadjib Sellali : Depuis votre campement à l'Opéra Bastille que s'est il passé pour vous ?

Monsieur X : Le ministère de l'immigration nous a donné fin juin, une lettre- que l'on appelle lettre 340- pour circuler et travailler librement le temps qu'ils étudient notre situation. Mais c'est considéré comme un faux papier vu que ce document ne nous protège pas des arrestations de la police...

N.S : Qu'est ce qui se passe lorsque vous montrez cette note du Ministère en cas de contrôle de la police ?

M.X : Ils ne prennent pas en compte ce document et nous emmène directement en centre de rétention, ce n'est pas normal, avec ce papier on est censé être en règle mais…

N.S : Ce document n'a donc aucune valeur au yeux des forces de l'ordre ?

M.X : C'est ça. Pour moi cette fois ci c'est l'Etat français qui nous donne des faux papiers car même cette lettre officielle des plus hautes instances n'est pas considérée quand on est interpellé.

N.S : Comment réagit votre patron face à cette situation ?

M.X : Il nous fait comprendre son impossibilité de nous déclarer car vu que la préfecture ne reconnaît pas cette lettre, pour lui ce papier n'est pas valable. Nous n'avons donc aucune assurance en cas d'accident de travail ou de maladie et surtout en cas de contrôle des inspecteurs du travail.

N.S : Connaissez vous des travailleurs sans papiers qui se sont fait arrêter par la police malgré cette lettre ?

M.X : Oui j'en connais quelques uns, il n y a pas eu énormément d'interpellations car nous avons rapidement réagi en faisant tourner l'information afin que chacun prenne ses précautions, mais même s'il n'y en avait eu qu'un seul ne pensez-vous pas que ce serait un de trop?! Là, dernièrement, des délégués ont essayé d'intervenir lors d'une arrestation mais en vain. Un coup dur pour le moral...

N.S : Où ont-ils été emmenés ?

M.X : Ils ont été emmenés en centre de rétention. C'est pour cela qu'il y en a eu beaucoup qui ont abandonné le mouvement de grève, par peur de représailles étant donné que nous sommes exposés. Notre seul filet de sécurité, ce sont les syndicats et les associations solidaires de notre soulèvement, rien de plus.

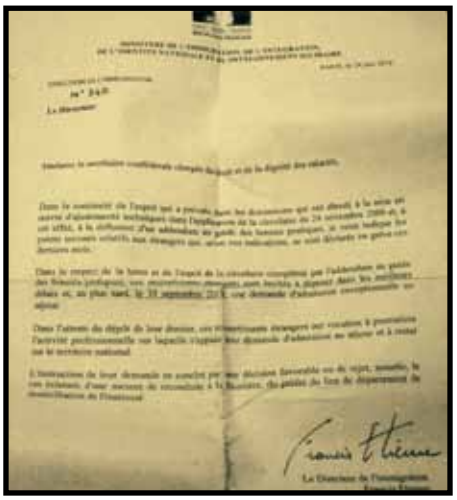

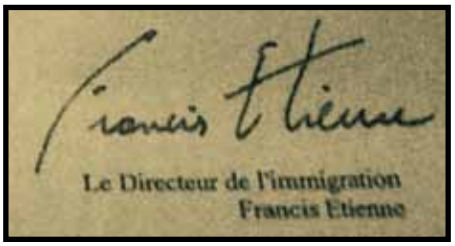

Musée de la Cité de l'immigration
Octobre/Novembre 2010-Paris
Propos recueillis par Nadjib Sellali

Lire la suite de cet interview
sur www.poteapote.com

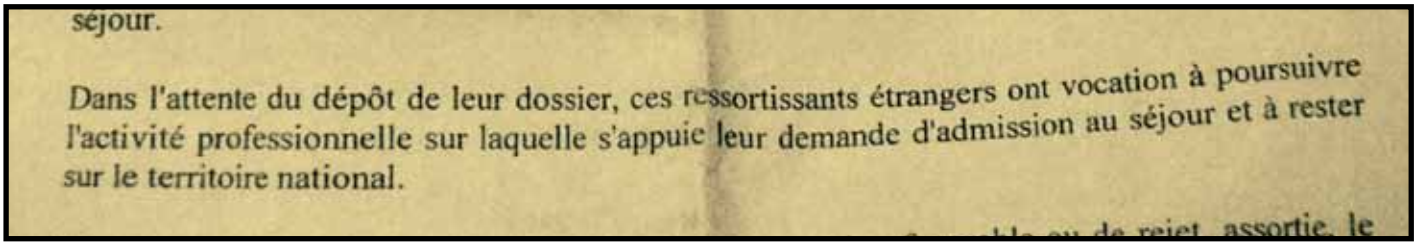
séjour.

Dans l'attente du dépôt de leur dossier, ces ressortissants étrangers ont vocation à poursuivre l'activité professionnelle sur laquelle s'appuie leur demande d'admission au séjour et à rester sur le territoire national.

Régularisation des sans papiers : pourquoi légiférer ?

Roselyne Bachelot-Narquin :
« Il faut avoir le courage ou le cynisme de dire que nous allons nous livrer à une démarche néocolonialiste de grande envergure pour assurer la survie de nos sociétés postindustrielles vieillissantes. Après avoir pillé le tiers-monde de ses matières premières, nous nous apprêtons à le piller de ce qui sera la grande source de richesses du troisième millénaire : l'intelligence».

A l'heure actuelle, des milliers de sans papiers travaillent en France dans des conditions dégradées et dégradantes, sans aucun droit, mais pourtant, ils payent des impôts, et sont soumis à tous les devoirs que vivre en France impose. Pour replacer les choses dans leur contexte, il conviendra de rappeler qu'avoir un titre de séjour n'est pas avoir la nationalité française. Et ce rappel semble très important au vu des confusions faites ces dernières années. Le dit titre permet de séjourner en France, pas d'en devenir citoyen.
Lorsque des immigrés viennent en France, occuper les emplois dont les nationaux ne veulent plus, ils se font souvent exploiter. Conditions de travail indécentes, pas de vrais papiers donc pas de vrais droits… Cette situation est intolérable dans un pays qui prône l'égalité de tout un chacun en droits.
La solution paraît donc simple : il faut régulariser les travailleurs sans papiers. Pourtant il ne faut pas se précipiter dans les régularisations massives, tête baissée. Cette solution n'est que temporaire et donc inadaptée.
La vraie issue, c'est de légiférer. Accorder automatiquement à un travailleur ses papiers permettrait d'accorder à tous les travailleurs, français ou non, d'avoir des droits pour se défendre.

Julien Vanhée

« Pour réguler les flux d'immigration, il faut aider les étrangers chez eux ! »

Eric Besson, Ministre du Ministre de Immigration et de l'identité nationale et du développement solidaire (Fillon 2),

Patrick Weil en août 1997, chargé de mission d'étude des législations de la nationalité et de l'immigration, rapport remis au premier ministre :
« Nous considérons que l'intérêt de l'emploi en France est menacé par une politique aveugle de fermeture des frontières aux investisseurs et travailleurs qualifiés qui peuvent contribuer au développement de l'activité économique ».

Un officier de Police Judiciaire d'un commissariat du nord de Paris:
«on est de plus en plus nombreux à être exaspérés par ces consignes qui nous obligent à arrêter des sans-papiers plutôt que des «crapules»…»

LORSQU'ON EST DE CEUX QUI PRÔNENT LES EXPULSIONS ET REFUSENT LES RÉGULARISATIONS, IL EST DE BON TON DE SCANDER UN ARGUMENT DÉCULPABILISATEUR CHOC : IL FAUT AIDER LES ÉTRANGERS CHEZ EUX !

Dans la logique toujours plus prégnante de faire des sans-papiers les bouc-émissaires de la société actuelle, on se sert du mythe persistant qui présente l'étranger clandestin comme celui qui vit grâce aux aides sociales françaises sans chercher à travailler.
On nous présente ainsi la politique de retour forcée comme bénéfique pour tout le monde : il faudrait expulser les sans-papiers afin qu'ils cessent de vider les caisses de l'Etat français et puissent (enfin) aider à la reconstruction de leur pays d'origine qu'ils ont (lâchement) abandonné. Cohérence, pertinence, humanisme? Leurre !
Parce que la grande majorité des sans-papiers sont travailleurs. Et ces travailleurs sans-papiers participent pleinement à l'économie française. En payant des impôts et en cotisant à toutes les caisses, dont ils n'ont pas le droit de bénéficier en retour. En développant des secteurs en manque de main d'œuvre comme le BTP ou la restauration, acceptant des emplois que refusent nombres de salariés en situation régulière. En payant la TVA comme tout un chacun lors de chaque achat.
Il est aujourd'hui absolument indéniable que les travailleurs sans-papier contribuent largement par leur production mais également par leur consommation, à l'économie française.
Mais qu'en est-il de cet argument, en apparence réellement altruiste de penser au développement des pays d'origine de ces travailleurs ? Hypocrisie ! Le rapport 2006 « Global development finance » de la Banque Mondiale informe que « l'argent envoyé par les travailleurs migrants (dont les sans-papiers) vers les pays d'origine est 161 milliards de dollars et représente plus du double de l'Aide Publique au Développement (APD) qui est de 79,6 milliards de dollars ». Et la France ne fait pas exception. Bien au contraire, l'argent envoyé par les travailleurs à leur famille est 3 fois supérieur à l'APD française, qui se elle, se réduit chaque année : 0.39 % du PIB en 2009.
Les travailleurs sans-papiers participent donc aussi pleinement à l'économie de leur pays d'origine, en envoyant de l'argent à leur famille élargie. Car dans la majeure partie des pays du Sud, c'est l'ensemble de la communauté qui bénéficie de ces transferts financiers.

Olivia Cauet

Lire la suite de cet article sur www.poteapote.com

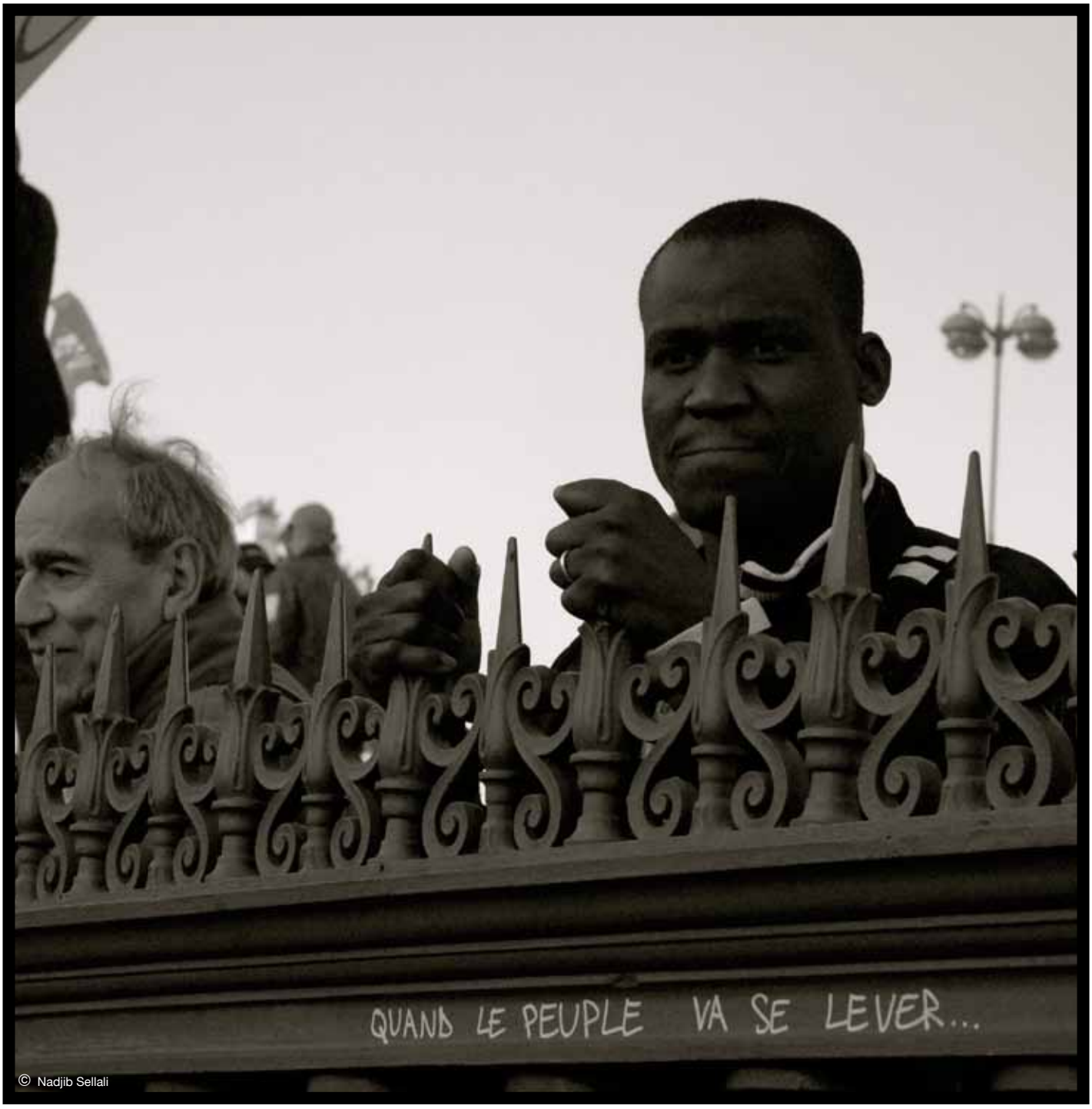

DISCRIMINATION

Ouvrons les emplois fermés

En 1991, l'Europe fait admettre à la France qu'il n'est pas nécessaire d 'être français pour être infirmier, enseignant ou facteur. 19 ans plus tard, prés de 6 millions d'emplois sont toujours fermés aux non-européens. Suite à ce constat, il est nécessaire que l'État Français fasse preuve de maturité afin d'ouvrir ces emplois à des travailleurs compétents sans conditions de nationalité. Si l'État légitime une discrimination à l'embauche à l'égard des travailleurs immigrés, pourquoi s'étonner qu'il existe encore des entreprises qui la pratique. C'est pourquoi nous revendiquons l'ouverture des emplois fermés.

Ouvrir les emplois fermés ?

EN EMPÊCHANT LES ÉTRANGERS EXTRACOMMUNAUTAIRES D'ACCÉDER AUX EMPLOIS DE LA FONCTION PUBLIQUE, L'ETAT PRATIQUE UNE DISCRIMINATION INSTITUTIONNALISÉE ET DONNE LE MAUVAIS EXEMPLE AUX ENTREPRISES, SELON DANIÈLE LOCHAK, MEMBRE DU GISTI.

« Emplois fermés », « emplois réservés », 7 millions de postes sont inaccessibles aujourd'hui aux étrangers non-européens en France. La fonction publique, à elle seule, leur verrouille 5,2 millions d'emplois. Pourquoi cette distinction entre étrangers d'origine européenne, les communautaires, et les autres, les extracommunautaires ? En 1991, la France a ouvert ses emplois fermés aux communautaires, excepté ceux de la fonction publique régalienne (police, justice, administration fiscale qui relèvent de la souveraineté nationale), pour se mettre en conformité avec des directives européennes datant de...1980.

Danièle Lochak, professeure émérite de Paris-X, membre de la Ligue des droits de l'homme (LDH) et du GISTI (Groupe d'Information et de Soutien des Immigrés), milite depuis de nombreuses années pour l'ouverture des emplois fermés aux extracommunautaires. Pour elle, la fermeture des emplois de la fonction publique « confine parfois au scandale : on refuse de recruter des étrangers sur des postes de fonctionnaires, mais on accepte de les embaucher, pour accomplir les mêmes tâches, comme auxiliaires ou contractuels sur des postes où ils ne bénéficieront pas de la sécurité de l'emploi. » C'est ainsi que dans l'Education Nationale, la titularisation est refusée aux étrangers extracommunautaires, qui peuvent être engagés comme professeurs contractuels ou vacataires pour assurer des remplacements. Il y a alors moins de garantie de compétence que pour les enseignants recrutés sur concours. Il suffit d'être titulaire d'une Licence. « C'est bien la preuve qu'on ne veut pas leur accorder le bénéfice du statut. », souligne Danièle Lochak. Le même phénomène se produit dans le secteur public, pour des entreprises comme la SNCF, ou bien Air France dont le personnel navigant doit être français. Quelques exceptions notables cependant grâce à la Sécurité Sociale, La Poste et la RATP qui a ouvert ses 45 000 emplois, sans condition de nationalité en décembre 2002.

Pourtant en vertu du principe qui affirme que « nul ne peut être lésé, dans son travail ou son emploi, en raison de ses origines » et qui figure dans le préambule de la Constitution de 1946, cette discrimination est anticonstitutionnelle et contestable devant les institutions selon l'universitaire. « La plupart de ces exclusions ne sont pas fondées sur un motif légitime et n'ont d'autre objectif que de protéger les nationaux contre la concurrence étrangère. Un tel motif ne saurait, au plan constitutionnel, justifier des différences de traitement. Dans ces conditions, on peut estimer qu'il y a là une violation du principe de non discrimination. Et je pense que si la question était soumise aujourd'hui au Conseil constitutionnel, il serait amené à considérer que les textes prévoyant l'interdiction pour les étrangers d'accéder aux emplois dans les entreprises publiques est inconstitutionnel. »

Plus grave, en plus d'être illégitimes, ces mesures gênent l'intégration et génèrent un effet d'exclusion important. Les enfants d'étrangers nés en France doivent attendre la majorité pour devenir Français. Or, le choix d'un métier se fait à partir de ce que l'on vit. Et la plupart des jeunes étrangers n'ont pas l'idée d'entrer dans la fonction publique. « Ils ont une vision restreinte du champ professionnel de par l'expérience que vivent leurs parents », confirme Danièle Lochak. « Aujourd'hui, toute une série de carrières leur est symboliquement fermées. D'un point de vue subjectif, il y a la conscience d'une discrimination. »

Le 30 mars 2009 suite au travail de Samuel Thomas, président de la FNMDP et du comité consultatif, la Halde a réclamé au gouvernement la suppression de la restriction de nationalité pour les emplois fermés à l'exception des emplois liés à l'exercice de la souveraineté nationale ou de prérogative de puissance publique. Car comme le remarque Danièle Lochak, « l'Etat donne le mauvais exemple. » Comment dire aux employeurs qu'ils n'ont pas le droit de pratiquer la discrimination quand l'Etat pratique la préférence communautaire ?

Christine Chalier

LE GROS CHIFFRE :

7 millions d'emplois fermés soit 30% de l'ensemble des emplois.

PRECISIONS :

Le taux de chômage des extracommunautaires : 22,2% contre 8% pour les nationaux

L'U-E :

L'Union européenne prévoit le droit à l'égalité, dans l'accès à l'emploi, aux résidents extracommunautaires résidant légalement depuis 5 ans, mais ce principe n'a pas encore été transposé en droit interne français.

LIRE AUSSI

le Pote à Pote n°123 de juin 2009 qui consacre un dossier aux emplois fermés.

Daniel Goldberg, les emplois fermés au progrès

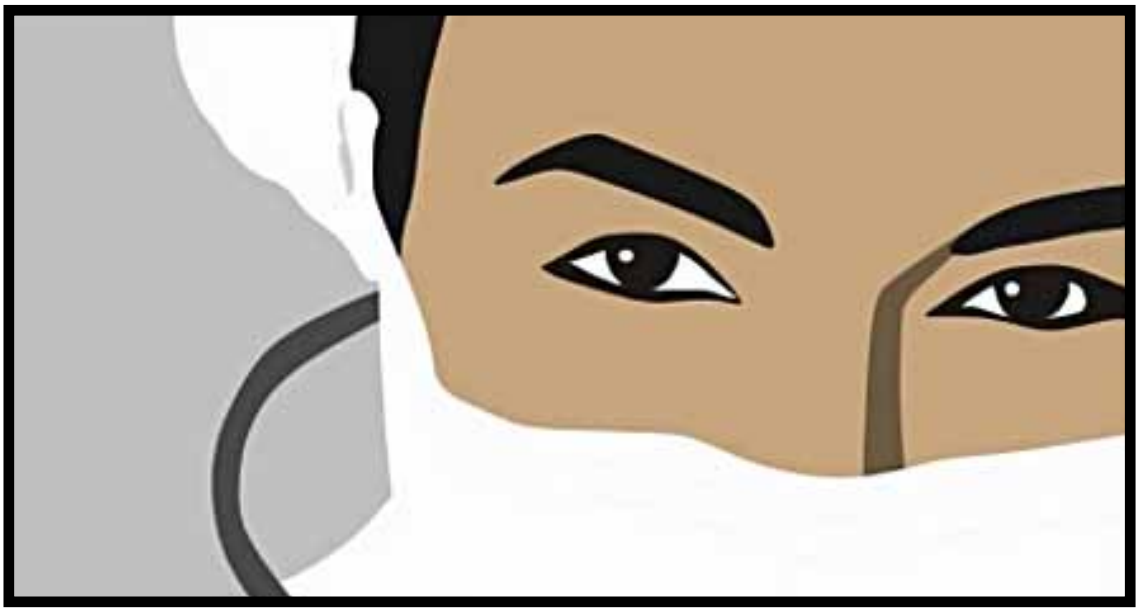

A L'ORIGINE D'UNE LOI VISANT LA SUPPRESSION DE LA CONDITION DE NATIONALITÉ, LE DÉPUTÉ P.S., DANIEL GOLDBERG, POINTE LE PARADOXE, L'INJUSTICE, ET TOUTE L'IGNORANCE INHÉRENTS AUX EMPLOIS FERMÉS, QUI RELÈGUENT LA FRANCE DERRIÈRE LA BELGIQUE ET LE ROYAUME-UNI.

Dolpi : Au sujet de la discrimination institutionnelle opérée à travers les emplois fermés, les emplois interdits aux ressortissants hors UE, où en est la République Française ?

Daniel Goldberg : La culture de bienvenue, ce n'est pas le plus en vogue dans notre pays. La France n'est pas très avancée sur ces sujets-là. Il y a eu une amélioration dans le cadre de la loi HSPH, où le secteur libéral s'est ouvert un peu aux non-communautaires : ils peuvent exercer à condition d'avoir fait leurs études en France. Mais si elle passe son diplôme d'infirmier français, je ne vois pas pourquoi une Vénézuellienne ne pourrait pas exercer à titre principal. Encore aujourd'hui, elle n'aura pas le même statut alors qu'on le sait : nos hôpitaux fonctionnent déjà avec des statuts vacataires.

D : Daniel Goldberg, député P.S. de Seine-Saint-Denis, vous avez été le rapporteur pour la commission des lois d'une proposition de loi visant à supprimer les conditions de nationalité pour certaines professions, que s'est-il passé ?

D.G. : Le sénat avait adopté ce texte à l'unanimité en février 2009, le groupe UMP de l'Assemblée nationale l'a rejeté totalement en juin. Encore aujourd'hui, pour être membre du comité d'une publication destinée à la jeunesse, faut être français, par exemple. C'est la même chose pour la fonction publique. Et là, c'est 5 millions de postes interdits (pourtant ouverts aux européens). Pour préparer le projet de loi, j'ai vu plusieurs professionels, notamment les architectes. Eux m'ont parlé des accords qu'ils avaient avec les architectes du Togo, accords qu'ils ont depuis 20 ans !

D : En gros, ce sont les députés qui sont en retard sur la réalité. Mais alors : quels sont les arguments de ces opposants au progrès ?

D.G. : Rien. Il n'y pas vraiment d'arguments. Ca parle de préférence nationale, mais bien souvent, les gens ignorent, ne savent pas, ne connaissent pas le sujet. Les seules discussions possibles, c'est avec Thierry Mariani (député UMP du Vaucluse, et nommé le 14 novembre dernier secrétaire d'Etat auprès de la ministre de l'écologie), lui, défend l'idée d'une « citoyenneté européenne »... Mais c'est justement en regardant les exemples européens qu'on peut décrisper ce sujet. Comme avec la Communauté de Bruxelles, et le Royaume Uni, et leurs avancées sur la levée de la condition de nationalité dans la fonction publique.

Propos recueillis par dolpi

LES EMPLOIS RÉSERVÉS AUX FRANÇAIS ET AUX EUROPÉENS :

Les emplois réservés aux français : les emplois régaliens au sein de la fonction publique (Défense, Interieur, Affaires Erangères, Finances), huissiers de justice, notaires, personnels navigants, directeurs de publication de presse...

Les emplois réservés uniquement aux citoyens européens : les emplois du reste de la fonction publique, vétérinaires, directeurs de salle de spectacle, débitants de tabac, avocats...

ET DANS LES ENTREPRISES PUBLIQUES :

5,2 millions de postes dans la fonction publique. Excepté à la RATP, à la Sécurité Sociale, et à La Poste, les étrangers hors UE ne peuvent pas accéder aux emplois permanents de la majorité des entreprises de service public (EDF, Banque de France, etc). Mais les résidents communautaires, eux, y ont accès.

Tous les chemins menent-ils à la ... Toleranz?

LE GOUVERNEMENT ALLEMAND VEUT RECONNAÎTRE LES DIPLÔMES HORS-UE. LES CRISES CONJONCTURELLES DU PAYS POUSSENT À L'OUVERTURE EXTRACOMMUNAUTAIRE. EST-CE RÉELLEMENT UN PAS DE PLUS VERS L'HOSPITALITÉ ?

« Toute personne ayant étudié à l'étranger va pouvoir demander une équivalence pour ses diplômes en Allemagne » a annoncé la ministre allemande de l'Education Annette Schavan, lundi 18 octobre. « Nous devons avoir une culture de bienvenue » a souligné le ministre allemand de l'Economie Rainer Bruederle. Mais, sur fond de crises économique et démographique, est-ce une bonne nouvelle pour la tolérance et l'universalisme ?

« Oui ». Pour Daniel Goldberg : « quand il y a des ouvertures qui vont dans le bon sens : faut prendre ». Ce député P.S. de Seine-Saint-Denis, à l'origine d'une proposition de loi visant à supprimer la condition de nationalité pour accéder à un emploi de la fonction publique en général, déplore une « France, encore une fois, pas très avancée sur ces sujets-là ». Pourtant, du point de vue du portefeuille, ce type d'ouverture en vaut la chandelle. C'est ce qu'a compris le ministre allemand de l'Economie, pour qui il devient nécessaire d'exploiter l'immigration de main-d'œuvre qualifiée. « Nécessaire » ?

L'an dernier, le manque de main-d'œuvre qualifiée a coûté 15 milliards d'euros à l'économie allemande. Il faut ajouter à cette pénurie: le vieillissement de la population, résultant de la combinaison d'un accroissement de l'espérance de vie (77 ans pour eux et 82 ans pour elles) et d'un faible taux de naissance (1,3 par femme). La situation est grave, mais pas désespérée: on a des immigrés! Grâce à cette mesure hospitalière de reconnaissance des diplômes étrangers, l'économie allemande « pourra se réjouir de 300 000 travailleurs supplémentaires » a expliqué Annette Schavan.

D'après Daniel Goldberg, « ça ne répond pas au problème ». En France, même si l'individu extracommunautaire a passé le même diplôme, « à valeur égale, il ne peut pas exercer certaines responsabilités, dans le cas de la fonction publique, il a un sous-statut... c'est la condition de nationalité qui bloque ». Avec tout ça, le débat reste figé sur le terrain de l'utilité économique de l'étranger : sa valeur marchande pour l'Etat qui l'accueille. En Allemagne comme ailleurs, c'est parce qu'il y a un manque à gagner (économique) que l'on juge nécessaire d'avoir une politique « de culture de bienvenue ». Mais, à priori, c'est déjà ça...

dolpi

Les emplois fermés aux étrangers en France

Lors de sa communication en conseil des ministres le 21 octobre 1998 relative à la politique d'intégration, Martine Aubry, alors ministre de l'emploi et de la solidarité en son temps, annonçait : qu'il « sera procédé à une analyse exhaustive des différentes professions dont l'exercice est interdit, en droit, aux étrangers. Cela ne concerne pas la fonction publique, qui relève d'une autre logique, comme l'a relevé le haut conseil à l'intégration, mais en revanche se pose le statut de plusieurs professions privées ou de certaines entreprises publiques. A l'issue de cette analyse, le gouvernement envisagera la suppression des discriminations qui n'ont plus aucune signification ». Afin de débuter cette analyse, la direction de la population et des migrations (ministère de l'emploi et de la solidarité) a commandé un rapport au cabinet Bernard Brunhes Consultants, remis en novembre 1999, et intitulé « Les emplois du secteur privé fermés aux étrangers ».

Ce rapport a recensé l'ensemble des professions dont l'accès est limité pour les étrangers par une condition de nationalité et/ou de diplôme ainsi que les motifs de ces restrictions. Au total, le rapport relève une cinquantaine de professions qui font l'objet de restrictions explicites liées à la nationalité plus une trentaine qui requièrent la condition de possession d'un diplôme français. Les premières concernent plus de 615 000 emplois et les secondes, au moins 625 000.

Mais les emplois fermés aux étrangers se dénombrent avant tout dans le secteur public.

Les emplois de titulaires dans les trois fonctions publiques (d'État, hospitalière et territoriale) sont interdits aux étrangers non communautaires, soit près de 5,2 millions.

Gary N' Ba

Lire la suite de cet article sur www.poteapote.com

H.L.

LOGEMENT

BRISONS LA LOI DU GHETTO

Bon nombre d'organismes HLM selectionnent les locataires en fonction de leurs origines et procèdent même à des fichages ethniques pour procéder à des « dosages » ou a des regroupement communautaires. Ces pratiques discriminatoires perdurent du fait d'un sentiment d'impunité au regard du faible nombre de plaintes qui aboutissent à des sanctions significatives.
Pour un accès égalitaire au logement social, nous réclamons l'anonymisation des demandes de logement social.

Ségrégation française
vue par Didier Lapeyronnie

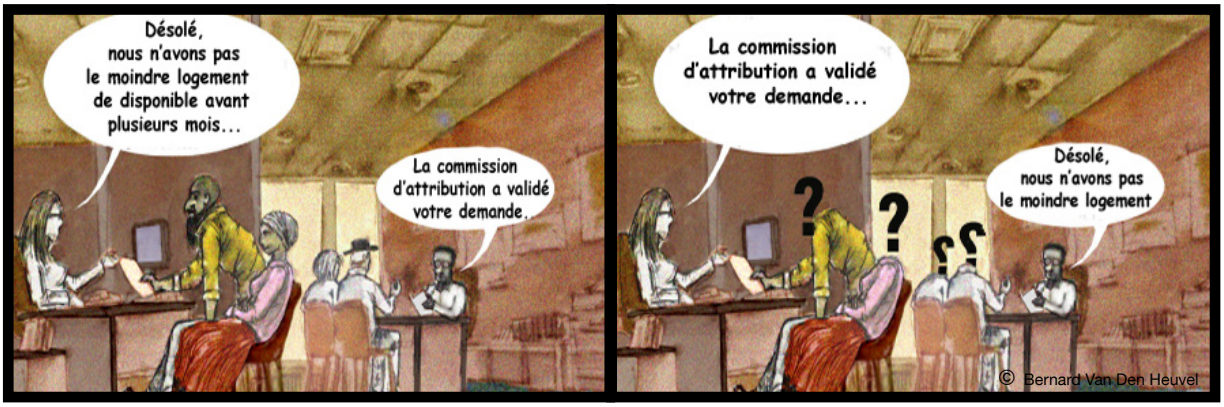

« LA SÉGRÉGATION SOCIALE ET RACIALE DANS LA VILLE POUR LES GENS C'EST UNE MANIÈRE DE SE METTRE À DISTANCE DES PAUVRES, DES IMMIGRÉS »...

Pourriez-vous nous expliquer l'état de la ségrégation sociale et raciale dans la ville et notamment au sein du logement social?

C'est difficile de faire un état précis des formes de ségrégation sociale et raciale. Il me semble que nous observons en France depuis une trentaine d'années une progression régulière des formes de ségrégation et de concentration dans la ville des populations pauvres et des minorités ethniques ou raciales. C'est très net dans bien des villes de province, par exemple dans le sud-est, dans le sud et un peu partout dans des petites villes moyennes et plus grandes. C'est aussi net dans la région parisienne. Il suffit de prendre souvent le métro, la couleur des gens change en fonction des stations de métro. Aujourd'hui, ces phénomènes se sont relativement identifiés et marqués. Au sein du logement social, les choses se cumulent, c'est à dire qu'on a affaire à des populations pauvres et marquées par la discrimination et la ségrégation, elles se concentrent de plus en plus dans certains espaces qui sont des espaces pour pauvres de logement social.

Il y a une sorte de tabou en France là dessus : on ne va pas le dire, on ne va pas en parler... Mais il est, de fait, dans certains endroits, dans certaines cités où il n'y a plus de blancs. C'est pourquoi ces phénomènes de ségrégation me semblent exister même s'ils ne sont pas à des échelles forcément si grandes que ça. Elles peuvent être beaucoup plus micro selon les cages d'escalier, selon tel ou tel bâtiment... Et puis elles peuvent être variables aussi, tout dépendra de l'échelle retenue... Des statisticiens pensent souvent qu'il y a de la mixité sociale et/ou raciale mais quand y on regarde de plus près on s'aperçoit que ce n'est pas exactement vrai en terme de répartition des espaces et de logements. Tout cela s'explique en grande partie par un processus de construction : quand les gens augmentent leur revenu, ils quittent les quartiers déshérités, ils s'installent ailleurs dans des quartiers qui leur correspondent mieux. Ils mettent de la distance. Alors que les immigrés récents ou primo arrivant, se retrouvent dans ces espaces marqués par la ségrégation et se retrouvent entre eux. Là-dessus s'ajoutent des phénomènes de mis à distance qui portent sur l'école aussi, c'est à dire que l'on va dans des endroits où il y a de bonnes écoles, on quitte les écoles où il y a trop d'immigrés... ce qui accentue encore plus ces phénomènes de ségrégation. Je crois que la ségrégation de ce point de vue n'est pas un problème, c'est la solution du problème : pour les gens c'est une manière de se mettre à distance des pauvres, des immigrés...

Ne pas en parler...?! pourquoi serait-ce tabou ?

C'est un tabou pour des raisons idéologiques... c'est assez étrange! J'ai été ce matin dans un congrès HLM, j'y ai discuté avec l'une des responsables d'office HLM présente qui me disait que « nous, on n'est pas l'Angleterre, les États Unis... » J'ai été en Allemagne pour présenter mon travail et les Allemands disaient « c'est très intéressant ce que vous racontez mais nous, on n'a pas de ghetto comme les Français ». Ces pays voient la France comme une société qui est assez ghettoïsé comme nous nous voyons l'Angleterre... Je pense qu'il y a un tabou qui est lié à l'idéologie républicaine, c'est à dire que la République ne tolère pas une construction ethnique de la vie sociale et que le racisme structure les relations entre les gens. Je crois que c'est simplement une illusion et qu'il y a un tabou là-dessus qui fait que l'on en ne parle pas.

Cela induit souvent des pratiques notamment dans les pouvoirs locaux, des pratiques qui sont complètement schizophréniques. Les Maires des villes quand ils parlent politique, ils parlent souvent de la mixité sociale, de l'intégration etc. Puis quand ils composent leurs conseils municipaux qui gèrent la municipalité, ils raisonnent en terme de communauté, de quartier : Ils gèrent et financent les associations en fonction de ces critères... donc c'est un vrai tabou notamment au niveau de la parole et pas forcément au niveau de la pratique.

Propos recueillis par Tulin Sen

Regard d'Expert

JEAN-ALAIN STEINFELD EST DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'OPIEVOY. CET ORGANISME DE LOGEMENT SOCIAL REPRÉSENTE 50 000 LOGEMENTS ET 21 PROJETS ANRU ET S'EST ENGAGÉ DANS UN GRAND PROCESSUS DE CONSTRUCTION ET DE RENOUVELLEMENT URBAIN

© comitelogement.com

Julien Vanhee : Après des années de renouvellements, constructions, et rénovations massives, la ségrégation urbaine n'est pas finie. Pourquoi cela n'a-t-il pas marché ?

Jean-Alain Steinfeld : Il y a toujours une confusion entre politique du logement et politique de la ville. La remise en état des logements qui a commencé à l'arrivée de François Mitterrand et qui a connu plusieurs vagues successives l'a fait au fur et à mesure que les normes ont progressé. Aujourd'hui, paradoxalement, le parc public est en meilleur état que le parc privé qui lui, a fortiori, est dégradé du point de vue de l'isolation et des normes. C'est une toute autre chose pour la politique de la ville. En ce sens, l'exclusion s'est plutôt aggravée, puisque les éléments de service public relatifs aux droits communs, c'est à dire l'éducation, les forces de l'ordre, les travailleurs sociaux, les transports, ont continué de décliner quoi qu'on en dise. Donc l'exclusion ne vient pas de l'échec des politiques de réhabilitation qui sont un élément technique nécessaire mais bien du problème qu'on a eu de s'attaquer aux cités ghettos.

J.V : La politique liée aux ghettos est sur le devant de la scène depuis quelques années. Justement, il y a un échec. A qui la faute ?

J.A.S. : Il y a deux choses qui ont été mises en avant sur la politique de la ville. Les crédits spécifiques, mais qui, quand ils ont existé de façon importante, que ce soit avec la loi Delebarre ou sous le plan de rénovation urbaine de Borloo, ont trop souvent été à la place des crédits de droit commun. Et maintenant que les crédits de la politique de la ville décroissent, les quartiers risquent de perdre sur les deux tableaux. Mais la politique de la ville est moins nécessaire qu'une gestion normale du droit commun. Et la première chose que demandent les quartiers c'est d'être réinclus dans les villes et agglomérations, y compris du point de vue de la gestion des services publics communaux, nationaux. On ne peut pas se contenter d'effectifs publics très bas et faire un peu d'animation socio-culturelle en contrepartie pour donner l'impression que tout va bien.

J.V : D'un autre coté avec notamment le procès (gagné par SOS racisme) contre l'office HLM de St Etienne, on s'aperçoit qu'il y a tout de même parfois une politique de ségrégation dans les attributions. Que dire du confinement de certaines catégories de personnes dans des quartiers ?

J.A.S. : Il y a un aspect automatique. Dès lors que vous avez des quartiers qui deviennent peu habitables par des classes moyennes ou simplement salariés modestes, survient alors une accumulation de la misère du monde, dans la mesure où c'est elle qui peut accepter toutes les conditions. Donc plus le quartier est dégradé, et moins le service public est présent, les choses s'accumulent.

J.V : Quelles seraient les solutions à apporter à ce problème ?

J.A.S. : On peut recloisonner, mais, aujourd'hui, je pense que les ségrégations ethniques, racistes, ne peuvent pas être totalement disjointes de la ségrégation sociale qui est en train de se faire ou de s'aggraver. On ne peut pas mettre de coté le fait qu'on est obligés de se battre pour obtenir un permis de construire face au refus de la pauvreté et du logement social. Dans pas mal de villes, il reste difficile de planter un panneau avec "Construction de logements sociaux". Tout le monde est ouvert, à condition que ce ne soit pas dans son entourage immédiat, et la presse témoigne souvent de manifestations contre des projets de logements sociaux. C'est un sentiment qui est très profond. Pas le nôtre, car nous construisons le logement social y compris dans des zones rurales. Mais il faut être conscient qu'on n'arrive pas avec nos populations démunies et des quatre coins du monde dans des conditions éminemment souhaitées par tout le monde.

J.V : Y aurait il des pressions contre des constructions de logements ?

J.A.S. : Oui ! Ouvrez Le Parisien (ndlr : édition 15/10/10) il y a encore eu des manifestations ce week-end. Il ne suffit pas de dire aux mairies "vous aurez une sanction", ça va aider mais, néanmoins, il y a un égoïsme social qui joue. Et les élus, qui ne veulent pas être les héros de la défaite électorale cèdent.

Propos recueillis par Julien Vanhee

White Habitation bientôt en procès ?

En 2006, la HALDE a testé 126 annonces sur 120 agences, dans 3 régions. 35% des candidats de référence obtiennent une visite d'appartement contre 20% pour le candidat d'origine maghrébine et 14% pour le candidat d'origine d'Afrique noire. Les candidats de référence obtiennent le logement dans 75% des cas après la visite. Le résultat chute à 26% pour le candidat monoparental, à 22% pour le candidat d'origine d'Afrique noire, à 17% pour le candidat maghrébin.

En 2008, seulement 6,11% des réclamations de la HALDE concernaient le logement.

Mixité sociale : une imposture, Hacène Belmessous. L'atalante, 2006.

Avec un patrimoine de 50 000 logements locatifs implantés en Ile de France, France Habitation se situe parmi les plus importantes entreprises sociales de l'habitat. Cette SA HLM est poursuivie par SOS Racisme depuis 2004 pour avoir mis en place un système de discrimination raciale codifié. Un juge d'instruction sur réquisition du procureur de la république ordonnait le 20 juillet 2010 que l'organisme HLM bénéficie d'un non lieu. Mais le 7 décembre dernier la Cour d'appel de Paris vient de donner raison à SOS Racisme en demandant la poursuite de l'instruction.

Le 9 avril 2004 je déposais plainte pour SOS Racisme entre les mains du doyen des juges d'instruction de Paris avec plusieurs dizaines de documents prouvant l'ampleur du système discriminatoire au sein du groupe OCIL et de France Habitation. Entendu par le juge d'instruction les ex salariés de France Habitation ainsi que des salariés et dirigeants toujours en place au sein de France Habitation et de l'OCIL (devenu ASTRIA) reconnaissaient l'existence du système discriminatoire tandis que le Président de la SA HLM prétendait avoir cessé de sélectionner les candidats à la location en fonction de leur couleur et de leurs origines lorsqu'il s'était rendu compte que c'était illégal. Plusieurs juges d'instructions se sont succédé sur ce dossier et malgré l'accumulation de preuves et d'aveux, aucun juge n'a estimé utile de procéder à la mise en examen de France Habitation, de l'OCIL ou de ses dirigeants.

Ainsi une ordonnance de non lieu a finalement été rendue le 20 juillet 2010, conformément aux réquisitions du Parquet de Paris. C'est contre ce non lieu que SOS Racisme a fait appel et vient d'obtenir gain de cause devant la cour d'appel de Paris. Huit ans après le début de l'enquête, 6 ans après le début l'instruction, la cour d'Appel somme le juge d'instruction de reprendre son enquête pour qu'enfin la délinquance raciste d'une SA HLM puisse être jugée devant un Tribunal Correctionnel. La Justice contre les discriminations est toujours une affaire de patience et de détermination !

Samuel Thomas

« mixité sociale» ou les minorisés de la république : réalité de la ségrégation ethnique

Selon les études d'Hacène Belmessous, la discrimination ethnique résidentielle reste occultée. Même si les pratiques ségrégatives de certains bailleurs sociaux, faites au nom d'une « gestion équilibrée du peuplement », ont été dénoncées.
En se basant sur son étude des quartiers Oberkampf à Paris, et la Croix Rousse à Lyon, il est clair que la ségrégation est bien une question ethnique. La population composée de la jeune génération issue de l'immigration et de la classe moyenne a autant de difficultés à mener à bien la mobilité résidentielle que ceux qui ne sont pas issus de cette classe.
Cette pratique ségrégative raciale a pu perdurer par la volonté des politiques établies, depuis la directive Guichard en 1972, écartant le facteur ethnique des politiques de lutte contre les discriminations.
Ainsi, on constate que la loi de SRU a parfaitement assumé le rôle de camouflage des vraies raisons de la ghettoïsation, en se basant sur l'unique facteur social.
Lors de cette étude, il a découvert plusieurs méthodes de discrimination. Le rôle de filtre joué par les agences de location, qui se servent surtout pour discriminer, de la notion de caution « française », non éclaircie, permettant aux agences de s'en servir pour discriminer par un flou légal. L'autre pratique courante est l'exigence d'un RIB. En effet, pour en avoir un, il faut une adresse et pour en avoir une, il faut un RIB. Le serpent se mord la queue.
Des agents immobiliers ont confirmé la tendance. Entre deux dossiers identiques : privilégier le « bon français ».
Le problème de cette ségrégation raciale ne vient pas que des villes de « droite ». En effet, l'auteur remarque que les communes PC veulent aussi limiter l'installation de l'immigration dans leurs fiefs.
Pour éviter la ségrégation subie, les populations concernées ont, selon l'auteur, plusieurs solutions : la stratégie d'approche cherchant à éviter les quartiers où il y a un risque de discrimination ; omission d'un membre du couple dans les couples mixtes, mobilisation de ressources alternatives : sous-location, achat ou communautarisation. Il est a noter que cette solution est la dernière solution envisagée.

Thomas Humain

« Mixité sociale : une imposture. Retour sur un mythe français »; (Hacène Belmessous) L'Atalante 2006.

« Les minorisés de la République. La discrimination au logement des jeunes générations d'origine immigrée. » (Fatiha et Hacène Belmessous) La dispute 2005.

© Nadjib Sellali

JUSTICE

Pauvre ou riche même droits face à la Justice

Parce qu'il est moins aisé de faire valoir ses droits lorsqu'on a un faible revenu ; parce qu'en tant que victime ou accusé la France doit garantir à tous un jugement égalitaire ; parce que l'aide juridictionnelle est aujourd'hui de 45 €/heure, ce qui ne permet à ses bénéficiaires de pouvoir jouir d'une défense de qualité, nous revendiquons : de doubler l'indemnité horaire perçue par l'avocat à 90 €/heure et le relèvement du plafond.

Aide juridictionnelle : le moteur d'une justice à une vitesse

DOUBLER L'INDEMNISATION DES AVOCATS QUI TRAVAILLENT AU TITRE DE L'AIDE JURIDICTIONNELLE PERMETTRAIT À LA DÉFENSE DE CONSACRER PLUS DE TEMPS À SON CLIENT ET D'ASSURER LA MÊME JUSTICE POUR TOUS.

Proposée aux personnes de faibles revenus, l'aide juridictionnelle est un dispositif qui permet la prise en charge d'une partie ou de la totalité des frais de justice. Fondée sur le principe que la justice doit être accessible à tous, elle a concerné 900 000 personnes en 2009. « Avoir un avocat, c'est à priori augmenter ses chances d'être mieux entendu et mieux compris », explique Matthieu Bonduelle, Secrétaire Général du syndicat de la magistrature. « L'avocat est là pour aider le juge à ne pas négliger des détails. Il va apporter des éléments au dossier. Il faut que tout le monde puisse avoir un avocat. Justice et inégalité sont antinomiques. »
Cependant, les conditions actuelles de l'aide juridictionnelle ne permettent pas aux justiciables qui y ont recours de se défendre dans les meilleures conditions. Indemnisés plutôt que rémunérés, les avocats, que l'on dit commis d'office, perçoivent environ 45 euros de l'heure, répartis selon un système d'unités de valeur (UV). Le nombre d'UV est prédéfini selon une grille de référence par affaire et non au nombre d'heures passées sur un dossier. Souvent l'intérêt économique de l'avocat ne lui permet pas d'accorder le temps nécessaire à chaque dossier. Pour gagner sa vie, payer le loyer et les charges de son cabinet, un avocat est obligé de cumuler les dossiers, ce que déplore Nicole Prévost-Bobillot, avocate à la retraite du Barreau de Melun. « Quand l'aide juridictionnelle fait le tiers du revenu d'un cabinet, on accepte d'être dans l'abattage. On peut traiter sept, huit dossiers dans la journée. Il faut en faire beaucoup pour que ce soit rémunérateur, mais on ne se préoccupe plus de la norme de qualité du tout. » 47 % des avocats travaillent au moins une fois par an au titre de l'aide juridictionnelle. 24 % d'entre eux réalisent 71 % de l'aide juridictionnelle.
Pour bénéficier de l'aide juridictionnelle, il ne faut pas percevoir plus de 1 372 euros de revenus mensuels, mais 80 % de l'aide juridictionnelle est totale pour les personnes dont les revenus mensuels sont inférieurs à 915 euros. En comparution immédiate, elle concerne en majorité des jeunes en situation précaire. Or une meilleure défense des délinquants, par exemple, leur permettrait d'éviter la case prison, possiblement convertie en TIG ou centres fermés.

Nicole Prévost-Bobillot

Alors que la gratuité de l'aide juridictionnelle est actuellement remise en cause par l'Etat qui prévoit le paiement par chaque bénéficiaire d'un ticket modérateur de 8,84 € dans son projet de loi de finance 2011, l'enveloppe qui lui est allouée est loin d'être à la hauteur de l'enjeu. Avec près de 800 000 gardes à vue par an, le projet de réforme qui prévoit la présence de l'avocat dès la première heure, devrait peser sur le budget de façon conséquente. « Actuellement le budget de l'aide juridictionnelle est de 300 millions d'euros en comptant la TVA, les experts, les huissiers. Pour indemniser la défense en garde à vue, il faudrait le triple », assène Jean-Louis Borie, Président du syndicat des Avocats de France. Car, « plus vous créez de droits pour la défense, plus vous avez besoin d'augmenter le budget de l'aide juridictionnelle », selon Matthieu Bonduelle.
Un récent rapport du Conseil de l'Europe sur les systèmes judiciaires européens a classé la France au 14ème rang sur 15, derrière le Royaume-Uni, l'Espagne ou l'Italie. Si la France est le seul pays où l'aide juridictionnelle est encore gratuite, elle ne dépense que 4,90 euros par an et par habitant à ce titre, là où le Danemark en dépense 14, la moyenne européenne se situant à 7,20 euros.
Les solutions pour une justice de qualité accessible à tous passent également par deux anciennes revendications du syndicat de la magistrature : « Il faut revaloriser l'unité de valeur », préconise Matthieu Bonduelle « afin qu'elle corresponde au travail accompli et permette à l'avocat de se consacrer au dossier. Par ailleurs, il faudrait monter un peu les seuils. Plus de gens devraient pourvoir prétendre à l'aide juridictionnelle car le risque c'est qu'ils ne prennent pas d'avocat. »

Christine Chalier

RAPIDEMENT

L'interrogatoire : 8 minutes.

La plaidoirie : 6 minutes.

Le réquisitoire : 6 minutes.

La défense : 8 minutes.

DEFINITION

La comparution immédiate (ex-flagrant délit) est une procédure qui permet de juger rapidement quelqu'un à la suite de sa garde à vue.

SANS LIMITATION DE VITESSE

La durée moyenne d'une audience : 31 minutes par personne.

Le tarif moyen : 8 mois fermes, et jusqu'à 5 ans et demi.

Le doublement de l'aide juridictionnelle a déjà été proposé par la Commission Accès au Droit en matière de financement de l'aide juridictionnelle.

Solenn Le Tutour,
une Justice pauvre, mais que pour les Riches !

SOLENN LE TUTOUR OFFICIE COMME AVOCATE DEPUIS 6 ANS. CETTE FEMME ENGAGÉE EST SECRETAIRE À LA CONFÉRENCE (UNE DREAM TEAM DE 12 JEUNES AVOCATS, ÉLUS À LA SUITE D'UN CONCOURS DE RHÉTORIQUE, À QUI ON CONFIE DE «GROS» DOSSIERS EN PÉNAL). DU COUP, ELLE EST SOUVENT COMMISE D'OFFICE DANS LES AFFAIRES CRIMINELLES. POUR NOUS, ELLE FAIT LE CONSTAT D'UNE JUSTICE FAVORABLE AUX RICHES, UNE JUSTICE AUX ACCENTS PERVERS, UNE JUSTICE PAUVRE.

Dolpi : Quand on touche au-dessus de 1 372 euros par mois (voir tableau), l'aide juridictionnelle est refusée. Solenn Le Tutour, en quoi augmenter le plafond répond à un besoin de justice sociale?

Solenn Le Tutour : Je suis pour le relèvement des seuils. Forcément, on ne peut pas dire le contraire. C'est autant gênant que l'avocat facture en plus la TVA (qui est de 20%), facturée aux particuliers et aux sociétés. Quand on vit à Paris (avec un loyer de 300 euros/ mois minimum, les courses, les transports...) au bout du compte, il reste pas grand chose pour se défendre. Je fais ce constat : vaut mieux être SDF (là, on a le droit à un avocat commis d'office et une aide juridictionnelle complète) plutôt que quelqu'un de très modeste, mais pas suffisamment modeste, pour recevoir une aide convenable.

D. : Il y a de l'effet pervers dans l'air, parce qu'à cause de ces mesures d'aides financières peu adaptées, comme le craint Matthieu Bonduelle du syndicat de la magistrature (voir article plus haut), ne peut-on pas s'attendre à ce que les prévenus ne prennent plus d'avocats ?

S.L. : Mais c'est déjà le cas ! Il y en a qui ne prenne pas d'avocats. J'ai une femme victime qui n'a pas pris d'avocat : très cher, trop cher. C'est vrai aussi pour la CMU, quand on a des médecins qui refusent des sans-argent (...). Pour les professionnels de la justice, c'est pareil : ils préfèrent s'occuper des porte-feuilles bien garnis. Il n'y a pas beaucoup de gens pour défendre les pauvres. Vous parliez de perversité, les juges eux-mêmes, ont plus de mansuétude pour les puissants.

D. : Dans son projet de loi des finaces 2011, l'Etat prévoit le paiement d'un ticket modérateur (de moins de 9euros). Se dirige-t-on vers une sorte de sécurité sociale de la justice?

S.L. : Encore faut-il que les gens puissent s'en servir. Il y a tellement de gens en situation irrégulière, sans domicile fixe. Le SDF qui fait la manche, je ne vois pas comment il pourrait en tel cas se défendre ! Il y a des gens qui n'ont pas d'argent. Alors on fait comment ?! D'accord, ça va financer l'aide juridictionelle, mais est-ce que ça va changer quelque chose? On se dit que tout le monde financera, que ce ticket modérateur de 9 euros et quelques, ce n'est pas très cher après tout, c'est peu de chose, alors qu'en réalité la plupart des gens ne peuvent pas payer cette somme ! Ça ne peut pas fonctionner. Au final, je me demande pourquoi, pourquoi la politique budgétaire du ministère de la justice est si faible.

C'est vrai ça, en démocratie : comment se fait-il que la justice soit si pauvre ?

Propos recueillis par dolpi

Ressources	Contribution de l'Etat
de 916 à 957 €	90 %
de 958 à 1.009 €	70 %
de 1.010 à 1.082 €	55 %
de 1.083 à 1.165 €	40 %
de 1.166 à 1.269 €	25 %
de 1.270 à 1.372 €	15 %

EXCLUSION :
Au-dessus d'un niveau de ressources de 1.372 euros mensuel, l'aide juridictionnelle sera refusée.

EXCEPTION
Selon le code de procédure pénale, la comparution immédiate ne concerne pas les mineurs, un délit politique ou de presse, une infraction d'ordre spécifique (cadre militaire, infraction médicale, terrorisme,...)

PREVENUS PAUVRES
30,6% sont des salariés. 68,7% ont des ressources faibles. 76% des moins de 20 ans sont des précaires.

DE MIEUX EN MIEUX
Depuis le 5 mars 2007, les ados de plus de 13 ans peuvent faire l'objet d'une procédure spécifique de présentation immédiate puis jugés par le tribunal pour enfants dans un délai de 10 jours à un mois.

ILS ONT DIT
Le Conseil Lyonnais pour le Respect des Droits (CLRD), suite à la première étude du genre réalisée à partir de 565 procès en comparution immédiate en 2008 devant la 14ème chambre correctionnelle du Tribunal de Grande instance de Lyon : «les audiences se soldent le plus souvent par des peines de prison exécutées tout de suite, précipitant les condamnés dans la spirale prison-récidive-prison.»

Comparution instantanée, ou les raccourcis de la justice

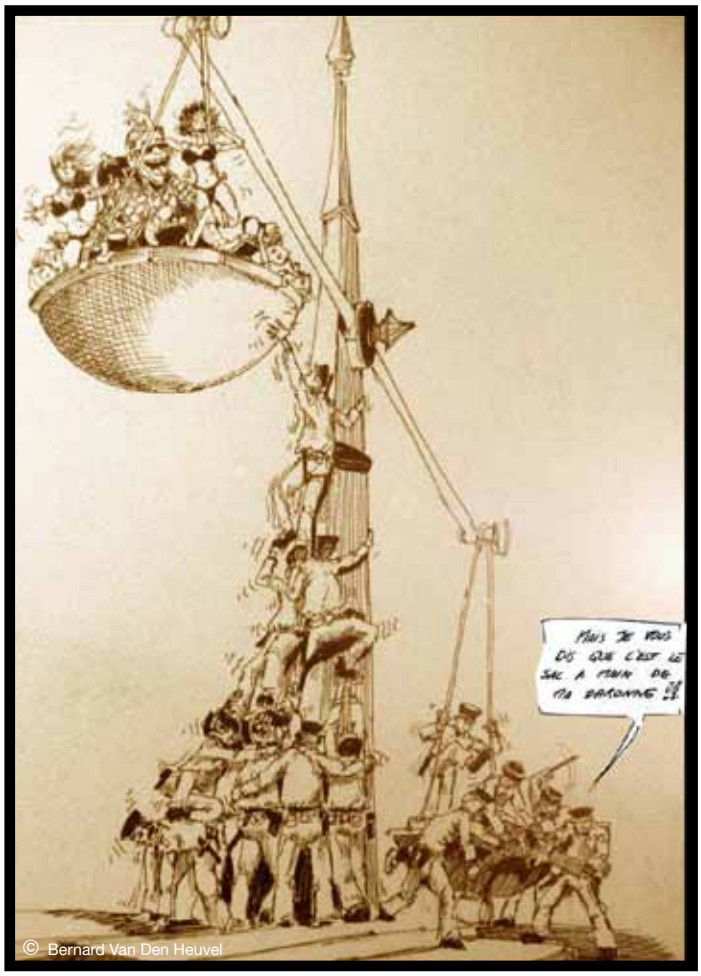

Les noms des protagonistes ont été changés par des noms d'acteurs célèbres.

PALAIS DE JUSTICE. COURSE CONTRE LA MONTRE. IL EST 10H31 QUAND TAHAR PASSE À LA BARRE. IL SERA 11H01 QUAND SA COMPARUTION SERA BOUCLÉE. 30 MINUTES ÉCOULÉES EXACTEMENT. 30 MINUTES POUR JUGER D'UNE AFFAIRE EN CORRECTIONNELLE ? CELA FAIT PARTIE DE CE QU'ON APPELLE « LA COMPARUTION IMMÉDIATE ». EN SI PEU DE TEMPS, CERTAINS PEUVENT PENSER QUE CE N'EST PAS ASSEZ POUR JUGER UNE AFFAIRE QUI PEUT BOULEVERSER TOUTE UNE VIE, MAIS CELA EST LÉGALEMENT SUFFISANT POUR EN FAIRE DES RACCOURCIS, QU'IL S'AGISSE DE COMPRENDRE L'ACCUSÉ, OU QU'IL S'AGISSE DE LE DÉFENDRE. REPORTAGE.

Tout va vite. Ce jeudi 14 octobre, pour Tahar, même pas dix jours après son arrestation : tout va très vite. Dans cette 24ème chambre du Palais de justice de Paris, tout le monde parle vite. L'avocat de la défense (Christian Clavier) parle vite. La procureure générale (Glenn Close) parle vite. Et le président de la cour (le juge Cordier) énonce les faits, sur un rythme aussi fulgurant : « …accompagné d'un groupe d'une dizaine d'individus, Tahar Rahim a agressé dans le métro trois jeunes. Il a été vu donner un coup de pied... ». Dès aujourd'hui, il devra attendre au fond de la salle la fin de tous les jugements, pour connaître à quelle sauce on va le cuisiner. Il a été invité à la barre à 10h31, il s'est rassis à 11h01. Ca sera de la justice fast-food. Mais pour lui, l'attente commence maintenant. Il me confie : « J'ai le coeur qui bat ».

Rien ne sert de courir, faut partir à point. A point ? Pour Tahar, ça a l'air bien cuit, voire grillé dès le départ. Le juge Cordier a avoué avoir recours à des raccourcis quand, au début, il a indiqué le métier de l'accusé: « éducateur » alors qu'il est « animateur ». « Oui, c'est... on se comprend, avoue donc le président, j'ai fait un raccourci ». Exactement. En matière de comparution immédiate, la route vers la justice semble trop longue : tout doit aller plus vite, et encore plus vite. Même la vérification d'identité des témoins de moralité se fait en direct. Le témoin sera interrompu plusieurs fois par le juge, comme dans une partie de ping-pong effrénée au milieu de ses réponses. On n'a pas le temps. Il n'y a pas le temps. Le juge peut rendre son verdict vitesse grand V, comme tout à l'heure dans une des affaires précédant celle de Tahar : l'accusé a été condamné à verser des amendes s'élevant à 300 euros, au bout de 12 minutes. Ce verdict, Tahar l'a entendu. Il était déjà présent. Depuis 9 heures ce matin, les affaires défilent sur ce rythme d'enfer. Comme son coeur, Tahar doit se rappeler des coups à la porte qui l'ont précipité ici, se rappeler du jour de son arrestation.

L'affaire du métro, dont il conteste une grande partie des faits, notamment le caractère « groupe », « bande organisée », « gang de quartier », remonte au 29 septembre 2009. Mais il y a seulement 10 jours, le 3 octobre de cette année, les gardiens de l'ordre sont venus l'arrêter chez lui. Puis Tahar a été directement conduit en garde à vue... prolongée. C'est ce jeudi 14 octobre qu'il est jugé en comparution immédiate. Moins de dix jours après son arrestation, le voilà dans ce Palais de justice. Tout est allé si vite, mais depuis 11h01, le suspense, à coups de battements de secondes dans la poitrine, a repris ses droits. Tahar doit attendre. Et pendant ce laps de temps, ce qu'il entend, et ce qu'il voit du système judiciaire, entre cafouillage et improvisation... n'est pas fait pour le rassurer sur son futur sort.

Dolpi

retrouvez le verdict de cet article
sur www.PoteàPote.com

© Nadjib Sellali

FEMINISME

Assurons la sécurité et l'émancipation des femmes victimes de violences

Nombre de femmes sont victimes de violence au sein de leur lieu de vie (violences conjugales, mariages forcés, exploitation…).
Il est nécessaire de les accueillir dans des conditions de sécurité, de confort et d'écoute, pour cela nous revendiquons : la création de foyers des hébergements d'urgence dans toutes communes ou agglomérations de plus de 30 000 habitants.

Violences conjugales : ce que dit la loi

LA LOI DU 9 JUILLET 2010 «RELATIVE AUX VIOLENCES FAITES SPÉCIFIQUEMENT AUX FEMMES, AUX VIOLENCES AU SEIN DES COUPLES ET AUX INCIDENCES DE CES DERNIÈRES SUR LES ENFANTS» REPRÉSENTE UNE AVANCÉE DANS LA RECONNAISSANCE DE LA VIOLENCE CONJUGALE. REVUE DES CHANGEMENTS AVEC DANIELLE BOUSQUET, AUTEURE DE LA LOI.

Députée PS des Côtes d'Armor, Danielle Bousquet a rédigé la loi sur les violences conjugales. Pour cette féministe de longue date, la loi a créé deux grandes avancées. L'ordonnance de protection tout d'abord. Elle est décrétée par le juge aux affaires familiales saisi par une victime de violences conjugales, ou par le ministère public. Après audition successives des deux parties, elle peut être rendue dans les vingt-quatre heures. « Les choses se passent très rapidement. Désormais, la loi donne immédiatement des droits à la femme », explique Danielle Bousquet, « le droit d'être hébergée, d'avoir l'aide juridictionnelle gratuite, de recevoir un titre de séjour temporaire si elle est sans papier, et la possibilité de quitter le domicile commun, en emmenant les enfants, sans être dans l'obligation de dire à son conjoint où elle va, comme c'était le cas. » Deuxième nouveauté : la reconnaissance du harcèlement psychologique au sein du couple comme un délit. « Cette violence peut être prouvée par tous les moyens : témoignages de voisins, courriers, enregistrements téléphoniques, qui montrent qu'une femme est harcelée par son compagnon dans la perspective de la détruire. C'est une violence que jusqu'ici on avait du mal à cerner et qui est maintenant définie. Elle est aussi importante voire plus que les violences physiques et les sanctions sont de même nature. »

Revenons sur le droit d'être hébergée. Actuellement, une victime de violences conjugales, prise en charge par une association, ou si elle a la chance de parvenir à joindre le 115 à temps, se verra peut-être attribuer un logement où se mettre à l'abri d'un conjoint violent. Dans les faits, les places sont chères. En vous connectant sur le site de SOS Femmes aujourd'hui, vous ne trouverez que 1 166 adresses d'hébergements d'urgence pour la France métropolitaine et les Dom-Tom. Une intervention en octobre 2007 de Catherine Morbois, déléguée régionale aux droits des Femmes et à l'Egalité, nous apprend qu'il existait en 2007 des centres d'hébergement spécialisés dans tous les départements de l'Ile-de-France... sauf dans les Yvelines.

Danielle Bousquet se veut optimiste. « La nouvelle loi prévoit de passer des conventions avec les bailleurs pour réserver dans chaque département un nombre suffisant de logements, à destination des personnes victimes de violences, protégées ou ayant été protégées par l'ordonnance de protection. L'Etat doit assurer, dans le cadre du plan départemental d'hébergement d'urgence, un nombre de places disponibles pour héberger des femmes qui doivent quitter leur domicile. »

Cependant la députée reconnaît qu'il reste des pistes à explorer notamment en matière de prévention. Si la victime reste l'épicentre de la loi, l'agresseur devrait également faire l'objet de toute l'attention des pouvoirs publics. « En ce qui concerne l'agresseur, je suis extrêmement favorable à un suivi. Les hommes violents ne sont pas malades, ce sont des pervers. Ce sont des hommes qui ont une vision complètement erronée de ce qu'est une femme. Il faut les aider progressivement à prendre conscience du caractère inacceptable de leurs actes et de leur comportement. D'une part, il faut les punir, de l'autre, les rééduquer dans l'égalité des sexes. Il y a très peu de centres pour les conjoints agresseurs. Pourtant un homme qui a été violent avec une première femme le sera également avec les autres. Cela fait partie des choses que nous disions dans notre rapport : il faut s'occuper des conjoints violents pour éviter la récidive. »

Christine Chalier

Danielle Bousquet

STATISTIQUES :

Chiffres de l'institut BVA sur des Français de 20 à 59 ans :

18% des hommes (12% des femmes) déclarent que l'autre les empêche de parler à d'autres femmes (ou hommes).

30% des hommes (37% des femmes) sont dévalorisé(e)s en général.

34% des hommes (26% des femmes) déclarent que l'autre exige de savoir avec qui et où il était.

33% des hommes (27% des femmes) que l'autre décide de grosses dépenses sans tenir compte de leur avis.

15% des hommes (8% des femmes) sont critiqué(e)s sur leur apparence physique et injurié(e)s.

19% des hommes (25% des femmes) sont attaqués sur leurs compétences sexuelles.

Survivre : parcours de combattante

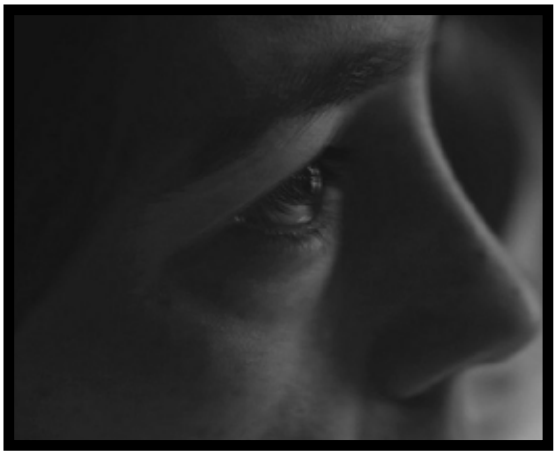

MARIE* A VÉCU DEUX ANS AVEC UN CONJOINT VIOLENT DONT ELLE A EU UN ENFANT AUJOURD'HUI ÂGÉ DE DEUX ANS. SON COMPAGNON, AU CHÔMAGE, L'AGRESSAIT VERBALEMENT ET LA BRUTALISAIT. POUR POTE À POTE, ELLE TÉMOIGNE DE SON DIFFICILE COMBAT POUR LA RECONSTRUCTION.

**Le prénom a été changé.*

Christine Chalier : Dans quelles conditions avez-vous réussi à quitter votre conjoint violent ?

Marie : Le jour où j'ai essayé de partir, il m'a battue et a gardé notre enfant de huit mois de longues heures dans ses bras pour m'empêcher de partir. La police n'a rien pu faire car, en tant que père, il avait autant de droits que moi. Pendant deux jours, je suis restée complètement dans le brouillard. Mon avocate m'a dit « Partez. Emmenez l'enfant. Les meubles vous vous en foutez, mais il faut partir. » J'ai profité de son absence pour rassembler un maximum d'affaires, nos vêtements, mes papiers. Heureusement, j'avais signé une semaine avant pour un appartement. Mais tout ce que j'avais investi dans la maison, les meubles, je n'avais plus rien. Et bien sûr, pas moyen de récupérer quoique ce soit. Financièrement il faut tenir derrière.

C.C. : Vous avez ensuite quitté Bordeaux pour Nantes. Pourquoi ?

M. : Le juge aux affaires familiales (JAF) avait décidé que notre fils devait voir son père tous les quinze jours. Malgré la présence d'une tierce personne, les rencontres entre nous étaient violentes verbalement et le petit assistait à tout cela. J'ai appelé toutes les associations de défense des femmes. Mais à Bordeaux où je vivais, j'ai été confrontée au manque d'actions au niveau des femmes. C'est un monde caché. Il faut vraiment bouger pour connaître les associations.
A la suite d'une violente agression pour laquelle il a été condamné en correctionnelle, une permanente d'association m'a dit : « Avec le dossier que vous avez, partez ! Vous ne pouvez pas rester comme ça. » J'ai pris mes cliques et mes claques et je suis partie à Nantes. J'ai contacté SOS Femmes parce que je pensais qu'ils allaient pouvoir m'héberger, mais il n'y avait plus de budget. C'est dur à entendre. Il a fallu que je me débrouille financièrement pour trouver un appartement, demander un fond logement pour la caution et comme je ne suis pas dans un logement social, je paye deux fois plus. Aucune association ne pouvait m'aider. L'assistante sociale à Nantes m'a bien orientée sur plusieurs organismes qui ont pu m'aider psychologiquement, aider mon enfant à voir un pédopsychiatre, car il était dans un sale état du fait qu'il avait subi pas mal de choses lui aussi, mentalement. Physiquement je ne pense pas, je n'espère pas.

C.C. : Aujourd'hui, qui vous aide ?

M. : Actuellement, j'en suis à mon troisième déménagement. Je me bats pour avoir une adresse confidentielle. La Préfecture a demandé un contingent préfectoral pour me mettre à l'abri dans un autre logement. J'en ai peur de ce mec. J'ai la chance d'avoir mes parents qui m'aident financièrement. Parce que je n'y arrive pas toute seule. Il a fallu tout racheter chez moi. Je ne travaille toujours pas parce que tous les jours c'est soit l'assistante sociale, soit c'est l'enquête, soit c'est le tribunal. Être victime, c'est une image qu'on vous renvoie de tous les côtés. Toute la journée, j'ai une machine à écrire dans la tête. Tous les jours, je me bats pour protéger mon enfant de cette violence.

Propos recueillis par Christine Chalier

Lire l'intégralité du témoignage de Marie sur www.poteapote.com

HOMOGENE :

Une étude de 1998 de l'Agence de santé publique du Canada conclut qu'il y a la même proportion de violence dans les couples gays et lesbiens que dans les couples hétérosexuels. Toutes violences confondues : 1 couple sur 4 fait état de violence en son sein.

ELISABETH BADINTER, philosophe et théoricienne du féminisme depuis 30 ans, A DIT :

« Je ne peux m'empêcher de penser que c'est moins la vérité que l'on cherche que la confirmation de présupposés ».

« A force de crier à la « violence de genre », on se rend coupable d'un nouveau sexisme qui n'est pas plus acceptable que le premier. »

« On s'intéresse moins à celle qui réalise des exploits qu'à la victime de la domination masculine. La superwoman a mauvaise presse. »

« Seules l'éducation des femmes et leur mobilisation finiront par mettre fin à cette aliénation systématique, qui donne tous les droits à un sexe et tous les devoirs à l'autre. »

FEMINISME

« Frapper n'est pas aimer »

NATACHA HENRY VIENT DE PUBLIER UNE ENQUÊTE TRÈS COMPLÈTE SUR LES VIOLENCES CONJUGALES EN FRANCE. INTITULÉE FRAPPER N'EST PAS AIMER, ELLE DONNE LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS.

Historienne de formation, Natacha Henry s'est spécialisée dans le décryptage des rapports homme/femme. En se penchant sur la violence conjugale, elle fait le menu et macabre décompte des coups, blessures, meurtres, deuils glanés dans la presse quotidienne. Saviez-vous que depuis dix ans, 3 000 enfants avaient enterré leur mère « tombée au front des violences conjugales » ? Qu'en France, un homme est condamné pour violences conjugales toutes les demi-heures ? Et que 90 % des femmes ne parlent jamais des violences de leur conjoint ? « Les chiffres sont incontestables », assure Natacha Henry. « Une femme meurt tous les deux jours et demi sous les coups de son conjoint. Et encore, ce chiffre est sous-estimé car il ne compte pas les suicides. Si elles ne meurent pas, elles ont des cicatrices. J'en ai vues avec des mains ébouillantées, des coupures de couteau sur les joues... »

Le livre veut mettre en avant les associations qui travaillent sur le terrain, recueillent ces femmes, les écoutent et les orientent, les protègent parfois. Natacha Henry a pu s'immerger pendant plusieurs mois dans un foyer d'accueil pour femmes battues. « Elles sont accueillies en co-résidence dans un appartement de 45m et deux chambres. Ces centres d'hébergement ou de mise à l'abri d'urgence sont provisoires. Mais elles y restent de plus en plus longtemps car les bailleurs ne font pas confiance à une femme avec trois enfants. Ils ont tort. Parce que quand vous avez surmonté toutes ces épreuves, vous êtes la première à payer votre loyer régulièrement pour avoir la paix » Témoin de ces destins brisés, elle a assisté à de lentes reconstructions au cours d'ateliers couture qui se sont concrétisés par un défilé de mode. « Je voulais absolument montrer les choses actives, positives sur le chemin d'une femme victime pour qu'elle en sorte. J'ai fait ce livre pour les familles, les amis, les collègues qui souvent ne savent pas quoi faire. » L'occasion de rappeler qu'il existe un numéro national, le 3919, pour les femmes et leur entourage.

Christine Chalier

Frapper n'est pas aimer,
Natacha Henry.
Editions Denoël, 2010.

Femmes en quête d'autonomie

FONDÉE PAR THÉRÈSE CLERC, UNE MILITANTE FÉMINISTE DE LA PREMIÈRE HEURE, LA MAISON DES FEMMES À MONTREUIL FÊTE SES DIX ANS. DÉDIÉE AUX FEMMES, CETTE STRUCTURE SE VEUT UN LIEU DE RENCONTRE, DE DÉBAT ET DE CULTURE. SON ACTUELLE PRÉSIDENTE, ROSELYNE ROLLIER RÉAGIT SUR NOTRE PROPOSITION D'OUVRIR PLUS DE CENTRES D'ACCUEIL POUR LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES.

« Ouvrir des lieux d'hébergement, sur le principe, je suis d'accord. Mais cela ne pose pas les vraies questions. Sinon, exigez tout ce qui doit suivre derrière. Parce que quinze places ici ou là, c'est une goutte dans un océan. » Quand il s'agit de parler de droit des femmes, Roselyne Rollier ne mâche pas ses mots. Plutôt que de répondre à l'urgence dans l'urgence, elle propose de s'attaquer aux problèmes de fond. « Il faut que ces femmes aient des revenus. Ce sont elles qui quittent le domicile parce qu'elles ne peuvent pas payer le loyer. Plutôt que dépenser beaucoup d'argent pour faire vivre des centres, il faudrait voir combien coûterait une formation par exemple, pour qu'elles puissent devenir autonomes et rester dans leur appartement. » Placées dans des centres d'urgence, elles ne peuvent accéder à des logements définitifs. « Actuellement ces femmes ne peuvent être relogées nulle part, elles n'ont pas de place à la crèche pour leurs enfants donc ne peuvent pas chercher de travail. C'est l'engrenage. C'est l'ensemble des structures qui dysfonctionne. » De l'absurdité des règlements HLM aux agents de police non-formés, de nombreux processus qui enfoncent les femmes dans la fragilité doivent être dénoncés.

« Nous ne sommes ni une maison d'accueil ni un centre social, mais un lieu où celle qui vient demander de l'aide sera reconnue, non comme victime, mais comme femme qui a des droits ». C'est en étant dans l'écoute et dans l'appréhension d'une situation globale que les permanentes de la MAISON DES FEMMES à Montreuil orientent, accompagnent et soutiennent les femmes démunies. « Nous cherchons à comprendre ce qui, dans leur environnement, ne leur a pas permis de s'en sortir par elles-mêmes », explique la présidente de l'association. Cette écoute se traduit pas des groupes de paroles non-mixtes qui travaillent notamment sur la victimologie, mais aussi par une permanence d'aide juridique, un accompagnement vers les services sociaux, des ateliers de formation et d'aide à la recherche d'emploi. Car, pour cette militante, l'emploi des femmes reste la clé de leur autonomie.

Christine CHALIER

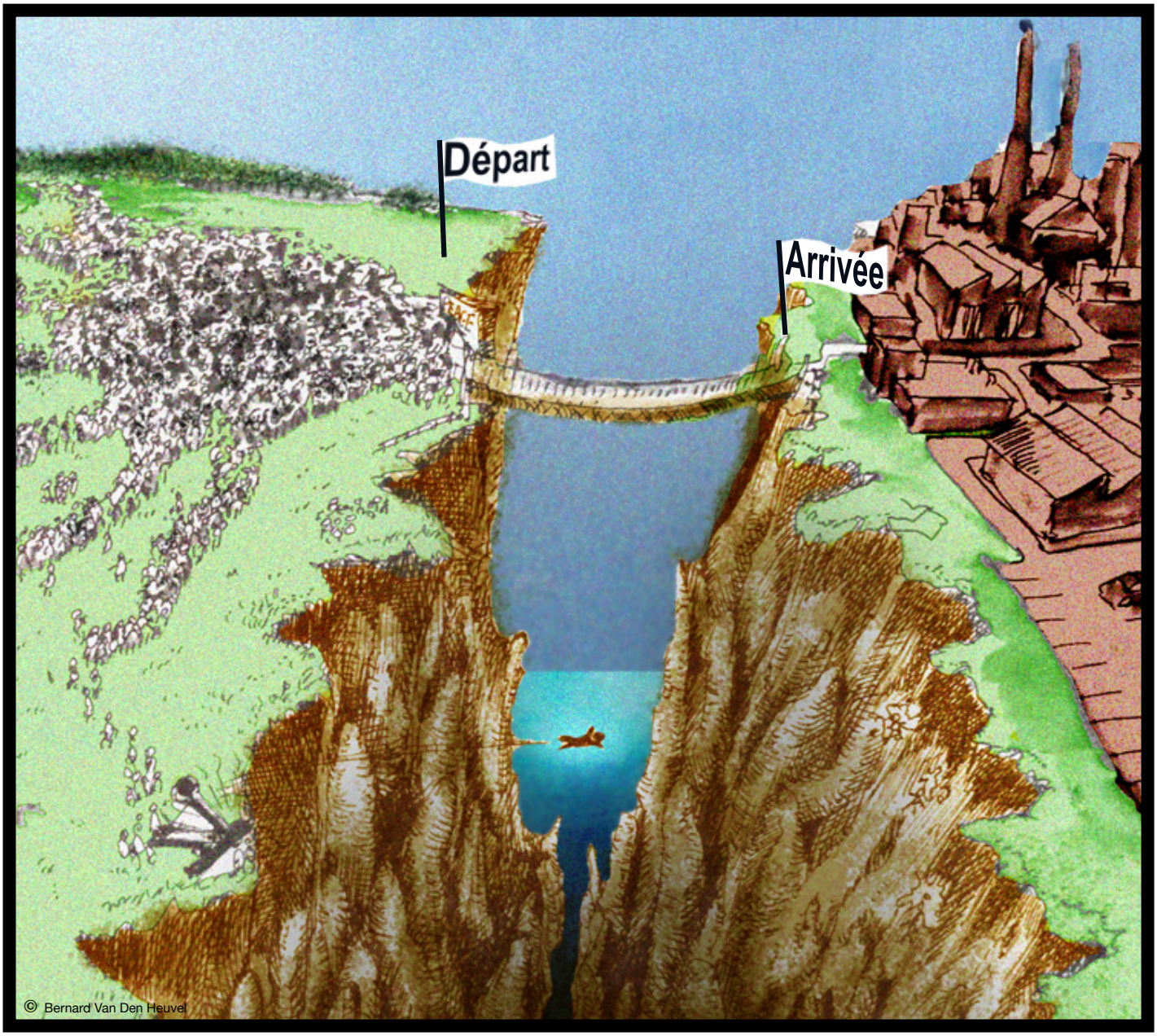

ECONOMIE - EMPLOI

DÉFENDONS LE DROIT À LA FORMATION EN LYCÉE PRO GRÂCE AUX ENTREPRISES CITOYENNES

Le taux de chômage dans les quartiers avoisine aujourd'hui 40 %. Il existe un lien entre le taux de chômage d'un quartier et le niveau de formation de ses habitants. Tout doit être mis en oeuvre par la réussite de ceux qui ce sont engagés dans des filières type BEP, CAP et BAC pro. Pour qu'ils puissent trouver des stages qualifiants, nous revendiquons : le déploiement national de la plateforme SOS Stage visant à mettre en contact des lycéens avec des responsables d'entreprises de manière anonyme. Nous réclamons également : une incitation fiscale pour encourager les entreprises à accueillir des stagiaires ; accueille qui constituerait une condition au droit de vote en chambre de métier.

SOS Stage, une arme de défense du droit lycéen

EN FRANCE, PLUS DE 30 % DES JEUNES DES QUARTIERS POPULAIRES SONT AU CHÔMAGE. POURTANT, ON LEUR PROMET À L'ÉCOLE, QUE S'ILS TRAVAILLENT BIEN, ILS AURONT UN EMPLOI. LA RÉALITÉ, C'EST QU'IL LEUR EST DÉJÀ TRÈS DIFFICILE DE TROUVER UN STAGE OU UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE, ÉTAPES DE FORMATION INDISPENSABLES AVANT D'ACCÉDER À L'EMPLOI. POUR TOUS CEUX QUI S'ENGAGENT DANS DES FILIÈRES CAP ET BAC PRO CE SONT EN TOUT 22 SEMAINES DE STAGE QU'IL VA FALLOIR EFFECTUER POUR ACQUÉRIR UN MÉTIER ET OBTENIR LEUR DIPLÔME.

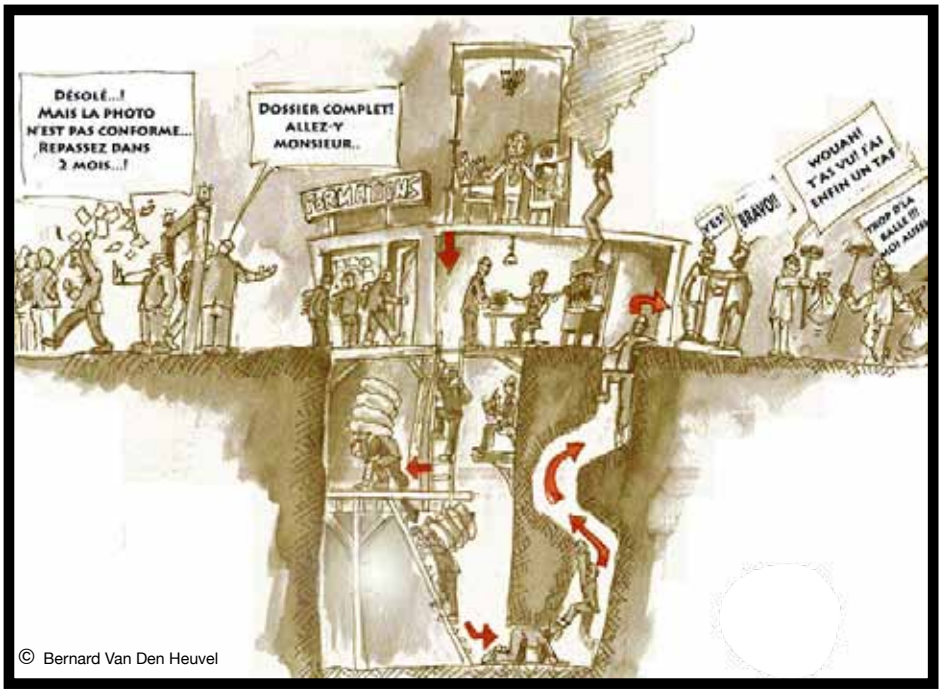

Ensemble nous voulons changer la donne avec www.sos-stage.fr la plate-forme Internet d'accès aux stages sans discrimination. Cette plate-forme est un outil qui permet aux entreprises et aux enseignants de conjuguer leurs efforts pour transmettre leurs savoirs aux jeunes issus des lycées professionnels en stage qualifiant. Accueillir des jeunes stagiaires au sein d'une entreprise c'est tendre la main vers les nouvelles générations d'artisans, de techniciens qui ont violemment envie d'apprendre un métier. La France est riche de cette jeunesse, riche de sa diversité, nous devons nous mobiliser pour lui offrir un autre avenir que le chômage et le ghetto. Si nous nous mobilisons tous ensemble, enseignants, entreprises, associations et élus, nous y arriverons.

Pourquoi SOS-Stage ? De nombreux lycéens engagés dans les filières professionnelles, éprouvent des difficultés à trouver un stage dans les PME et les postes à relations commerciales. De nombreux témoignages émanant de lycéens et de conseillers en insertion, appuyés par l'enquête de la HALDE sortie en 2006 à ce sujet, révèlent que sur 4000 jeunes interrogés :

* 52,9 % ont des difficultés à trouver un stage car ils ne connaissent pas d'employeurs,
* 41 % de ces jeunes dont les parents sont nés, hors de France, ont été mis à l'écart car ils ne correspondaient pas à la clientèle et,
* Plus de 43 % sont discriminés à cause de leur couleur de peau, auxquels s'ajoutent,
* 40 % dont la candidature n'est pas retenue à cause de leur nom et prénom.

L'obtention d'un stage pour ces élèves, en cours de professionnalisation, représente un enjeu crucial pour la validation de leur diplôme sans lequel ils auront des difficultés à être reconnus sur le marché du travail.

Les objectifs de SOS-Stage ? Faciliter la recherche de stage et lutter contre les discriminations au travers d'un outil web 2.0 de mise en relation entre lycéens et entreprises. La mise en contact est anonymisée, seules les compétences, parcours scolaire, expériences et motivations sont visibles par l'employeur. Les résultats de recherche de stage sont filtrés selon la disponibilité des entreprises. Renforcer les liens qui existent entre les lycées professionnels et les entreprises via des outils web de tutorat, innovants et performants, favorisant la communication entre ces deux acteurs. Un système intégré de messagerie est destiné au dialogue en ligne entre lycéens, entreprises et tuteurs. Une fonction de notation de l'élève est disponible pour l'entreprise.

Renouer un lien de confiance entre les jeunes en formation, le monde du travail et les institutions d'insertion professionnelle par l'adhésion des lycéens à la charte « SOS STAGE » imposant notamment le respect des règles de l'entreprise et de savoir-être. En retour l'entreprise s'engage à fournir au lycéen un stage correspondant à sa formation, afin de lui garantir le bénéfice des connaissances alors mises en oeuvre.

Nadjib Sellali

Génération Précaire, SOS Stage : même constat

© Nadjib Sellali

«LA CONFIANCE, C'EST CE QU'IL MANQUE AUJOURD'HUI. CA SE TRANSFORME EN FRUSTRATION QU'APRÈS. POUR L'HEURE, LES JEUNES VEULENT BOSSER». VIOLEMMENT OU PAS, OPHÉLIE, DE L'ASSOCIATION DE DÉFENSE DES STAGIAIRES GÉNÉRATION PRÉCAIRE, EN REVENANT SUR LA STIGMATISATION DONT EST VICTIME LA JEUNESSE, SOUTIENT L'INITIATIVE SOS STAGE. LA MILITANTE AVOUE SON SCEPTICISME SUR L'UTILISATION DES C.V. ANONYMES, TOUT EN PROPOSANT UN SUIVI PERMANENT PENDANT LE STAGE EFFECTUÉ.

Dolp : Que penses-tu de la stigmatisation faite aux jeunes de lycées professionnels, sur les aprioris que peuvent avoir les chefs d'entreprise à leur égard ?

Ophélie de Génération Précaire : Cette discrimination s'opère sur tous les jeunes de notre génération. Notre génération est vue par les chefs d'entreprise comme une main d'oeuvre qui ne veut pas travailler. Stigmatisée comme fainéante. Cette vision peut s'expliquer par deux phénomènes. Premièrement parce qu'ils ont oublié qu'ils l'ont été (jeunes), et aussi parce qu'ils sont moins conscients des difficultés qu'il n'y avait pas il y a 25 ans à entrer sur le marché du travail. En tenant en plus des discours en décalage avec aujourd'hui, de type «moi à leur âge...». Enfin, ils oublient que eux ont été formés, et oublient aussi la volonté de transmettre.

D. : A notre époque, dans quelle mesure il est nécessaire de soigner sa communication pour espérer être entendu ?

O. : On est dans une société du spectacle. Chez nous à Génération Précaire, on avait des gens issus du théâtre. De là vient le masque blanc, le «masque neutre» en fait, où toutes les émotions doivent être canalisées. Ce masque symbolise l'anonymat du stagiaire, l'absence de personalité qu'on lui demande d'afficher au sein de l'entreprise, et prémunise les militants de toute représaille. Evidemment, la communication est importante. Récemment, c'était Halloween, on est arrivé, en fantômes, citrouilles à la main, exiger de rencontrer un patron de banque. Et on l'a obtenu.

D : Présents dans le mécanisme SOS Stages de mise en relation lycéens – chefs d'entreprises, que penses-tu des C.V. anonymes ?

O. : J'en avais parlé à des copains de banlieue... et un ami, Oussama, m'avait répondu : « Oui Ophélie, mais arrivé à l'entretien, je m'appellerai toujours Oussama, je serai toujours basané. Il ne me dira pas que c'est pour ça, mais il ne me rappellera jamais... ». Les C.V. anonymes, ça fait sauter une étape, essentielle, mais... après...

D. : Selon toi, qu'est-ce qu'il manque à la plateforme SOS Stage pour encore mieux atteindre ses objectifs ?

O. : Au sein de Génération Précaire, nous sommes vraiment vraiment favorables à ce projet. Il faudrait un véritable suivi à la fin de chaque stage, mais avec une vraie relation en permanence pendant. Avec signalement s'il y a un problème. Que l'entreprise puisse être blacklistée s'il y a abus en tout genre. Et aussi des retours chiffrés, qu'on ait le vécu du stagiaire, afin d'élaborer une meilleure grille de lecture.

Propos recueillis par dolpi

Imposer un budget stagiaire

SUR LE TERRAIN DU QUOTIDIEN, AFIN DE FAVORISER, PRIVILÉGIER, ET DÉVELOPPER LA RELATION STAGIAIRE-ENTREPRISES, ON EST PRÊT À ALLER ENCORE PLUS LOIN. C'EST LE CAS DE MOHAMED MEBTOUL, EN ADÉQUATION AVEC LA REVENDICATION, MAIS QUI PLAIDE POUR L'ÉLABORATION D'UN « BUDGET STAGIAIRE ».

Pour Mohamed Metboul, afin d'inciter les entreprises à recruter des stagiaires, la piste de solution qu'il propose emprunte celle déjà arpentée par le monde de l'apprentissage. Dans celui-ci, « si vous ne prenez pas d'apprentis, vous devez reverser une indemnité à l'organisme en charge à cet effet ». Comme c'est un devoir de transmettre, il faut que cela devienne enfin une obligation taxée. Pour tous. Et dans l'intérêt de tous. « Oui, que chaque entreprise prévoit un budget stagiaire ».

Dans ce domaine depuis plus de 15 ans, Mohamed Metboul dirige depuis trois ans une société, basée à Avion dans le Pas-De-Calais, spécialisée dans les " réseaux entreprises ". MW Télécom fait de l'informatique, salarie huit employés, et s'occupe en permanence de deux stagiaires. Chacun reste dans l'entreprise, entre quatre et huit semaines. Dans son petit coin du nord de la France, il est pour les écoles de la région, un peu « la roue de secours ». Quand un élève ne trouve pas de stage, « c'est à moi qu'on fait appel, pour savoir s'il ne me reste pas une place. Les écoles du coin me connaissent bien depuis longtemps ». Le public qu'il reçoit vient du collège, du lycée, BTS, IUT.

Mais pour éviter les mauvaises surprises et ainsi améliorer le rapport chef d'entreprise – stagiaire, que faire ? « Il y a tout un travail de lobbying à faire. Les accompagner. Souvent, les élèves qui appellent eux-mêmes, n'ont pas le bon discours, alors ils se font jeter. Ça joue sur le taux de réussite. »

Mohamed Metboul se rappelle également avoir été président d'un club dans sa région pour renforcer le lien stagiaire – employeur, sous forme d'un partenariat entre entreprises, entre les écoles, encouragés par les conseils généraux des départements. « Ces clubs incitent au rapprochement. Dans chaque département existent ces initiatives. Comme SOS Stage, il faut les multiplier encore. »

dolpi

Marché de l'emploi, ouvre-toi !

EN MATIÈRE DE DISCRIMINATION À L'EMPLOI, LE PUBLIC ISSU DES QUARTIERS A LA DOULEUR DE CUMULER LES HANDICAPS. EN PLUS D'ÊTRE JEUNE, ET PAR DÉFINITION INEXPÉRIMENTÉ, PEU QUALIFIÉ, IL VIT DANS DES ZONES DITES SENSIBLES ET EST SOUVENT D'ORIGINE IMMIGRÉE.

« En moyenne, entre 2005 et 2009, 86 % des hommes français âgés de 16 à 65 ans ont un emploi quand leurs deux parents sont français de naissance », affirme une étude de l'INSEE parue en novembre dernier. Ce qui n'est le cas que pour « 65 % quand un de leurs parents est immigré et originaire d'un pays du Maghreb ». Soit une différence de 21 points. Un tiers de cette différence s'expliquerait par une moyenne d'âge plus jeune et un niveau d'éducation plus faible chez les Français originaires du Maghreb. Car, plus le niveau du diplôme s'élève plus la différence s'amoindrit. A partir de bac+3, elle n'est plus que de 5 points.

De fait, les plus gravement touchés sont les jeunes issus des quartiers. Un rapport sur les missions locales publié en 2009 par le DARES souligne une relative inégalité entre les jeunes de ZUS (zones urbaines sensibles) et les autres jeunes. Si les jeunes de ZUS bénéficient d'un suivi plus intensif, ils ont cependant un accès moindre à l'emploi. Un différentiel de 6 points par rapport à l'ensemble du public accueilli qui reflète leur situation socio-économique. Plus souvent d'origine étrangère, ils sont également plus jeunes et moins qualifiés (plus de la moitié a, au plus, un niveau CAP-BEP sans diplôme). Notons également que ces jeunes sont plus souvent dépendants de leur famille et sont tributaires des transports en commun.

Mais que dire alors des Françaises issues de l'immigration maghrébine pour qui les écarts en matière d'accès à l'emploi sont tout aussi importants par rapport aux Françaises dont les deux parents sont français de naissance (18 points) et restent stables lorsque le niveau d'études s'élève ? Elles cumulent une discrimination sociale, de genre et d'origine. Ce cocktail d'inégalités en matière d'accès à l'emploi laisse nombre de jeunes issus des quartiers sur le carreau. Ces jeunes ont un besoin urgent d'orientation pour prévenir la rupture scolaire, et de formation professionnelle pour dresser de nouvelles passerelles vers le monde du travail afin de réduire le score des discriminations.

Christine Chalier

Pour illustrer un peu la manière dont les jeunes de quartiers sont sujets au chômage, pote à pote vous propose d'examiner de plus près 3 chiffres simples :

l'augmentation du chômage des jeunes en ZUS, le taux de chômage des jeunes ainsi que le taux de chômage en France.

57,2% : C'est l'augmentation des chiffres du chômage des jeunes de ZUS (Zones Urbaines Sensibles) entre 2008 et 2009 selon des chiffres provenant de sources gouvernementales.

24,4% : C'est le taux global du chômage des jeunes en France (tous diplomes et zones géographiques confondus). (eurostat)

10% : C'est le taux de chomage officiel en France en Septembre 2010. (eurostat)

EDUCATION

Assez d'education au rabais

Pour garantir au plus tôt l'égalité de traitement en France, nous revendiquons :
30 % de professeurs en plus dans les ZEP.
Contrairement aux idées reçues,
les établissements en zones d éducation prioritaire coute 30 % moins cher à l'État que ceux des beaux quartiers et autres centres villes. Leurs enseignants sont majoritairement débutant, donc moins payés qu'un prof expérimenté.

Education prioritaire : une violence institutionnelle

PROFESSEUR AU COLLÈGE PAUL ELUARD, CLASSÉ EN ZONE D'ÉDUCATION PRIORITAIRE (ZEP), À MONTREUIL (93) ET MILITANT SYNDICALISTE AU SNES (SYNDICAT NATIONAL DES ENSEIGNANTS DE SECOND DEGRÉ), FRANÇOIS DUKAN EST TÉMOIN D'UNE POLITIQUE POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES QUI SE RÉDUIT COMME PEAU DE CHAGRIN.

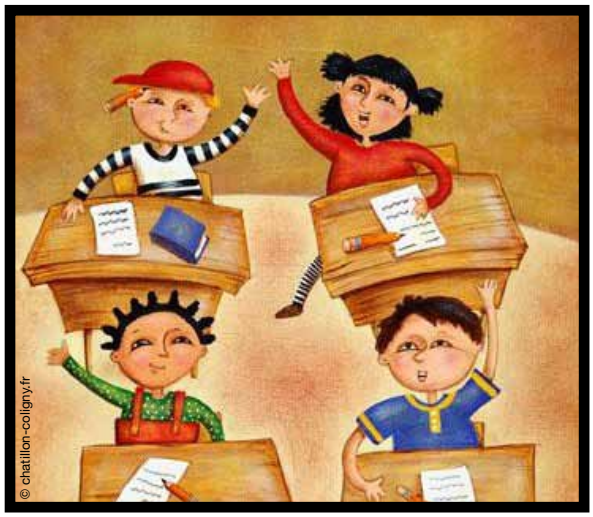

On parle de violence en ZEP, mais la vraie violence, c'est la violence institutionnelle ! Les moyens se réduisent de plus en plus chaque année. Aujourd'hui, on demande à un enseignant de choisir pour qui ce sera rentable. Avec la politique de ne plus remplacer qu'un fonctionnaire sur deux, le volant d'heures de professeurs supplémentaires alloué aux établissements classés en ZEP diminue chaque année. Alors que ces heures sont essentielles ! Elles nous servent à travailler sur des choses annexes, à raccrocher les élèves. Déjà, il devrait y avoir plus de profs, mais souvent, ils sont sur deux établissements.

Le gouvernement gratte, fait disparaître des heures. Nous devons faire de plus en plus de choix. Les moyens dont nous disposons ne servent qu'à soutenir un élève sur une classe ou un niveau, alors qu'ils devraient bénéficier à tout le monde. On en vient à se demander qui on ne va pas aider. C'est une catastrophe de ne pas réussir à aider un élève.

Nous réclamons d'avoir la possibilité de travailler en effectifs réduits ou avec plus de moyens, pour pouvoir aider tout le monde au sein de la classe et non faire de l'Acadomia pour les pauvres. Nous, professeurs et syndicats, pensons que c'est en groupe que les élèves peuvent progresser. Nous avons besoin de faire des détours dans les programmes, de mettre en place des ateliers d'écriture pour les sixième afin de travailler autour de la langue, par exemple, d'enseigner les sciences de façon plus approfondie pour les quatrième et favoriser l'expérimentation, soit en classe entière soit en demi-groupe, de faire des sorties culturelles.

Au lieu de donner plus à ceux qui en ont le plus besoin, on fait semblant de donner plus. En réduisant le nombre de ZEP, en créant de nouveaux dispositifs tous les quatre, cinq ans, qui sont autant d'effet d'annonce. RAR (Réseaux Ambition Réussite) en 2006, et CLAIR* (Collège lycée Ambition Innovation Réussite) aujourd'hui, la nouvelle génération des établissements les plus en difficulté. Ces réseaux représentent un tiers des établissements classés en ZEP auxquels on verse des subventions supplémentaires prélevées sur l'enveloppe globale des ZEP. Ce qui revient à demander aux établissements en difficulté de donner des moyens aux établissements en très grande difficulté. L'éducation prioritaire est peu à peu abandonnée. On la laisse vivoter.

L'Etat nous doit beaucoup pour rattraper le niveau d'enseignement dont disposent les autres établissements. Mais le plan est grignoté au fur et à mesure. Malgré quelques heures, d'une façon comptable, nous ne sommes pas traités de la même façon qu'à Paris, par exemple. Les lycées d'excellence sont à Paris. La municipalité, qui est forte, leur fournit des moyens en animateurs, structures... et historiquement, ils sont mieux dotés en locaux.

La ZEP et les zones rurales sont les seuls endroits où un débutant peut avoir un poste avec notre système de mutation. Cela impose soit des difficultés géographiques, soit de travailler dans des zones sensibles. Mais le fait d'avoir de jeunes professeurs peut avoir un double effet. Certes, ils sont moins expérimentés, mais ce sont des établissements qui bouillonnent. Nous ne vivons pas de train-train. Ces jeunes profs ne sont pas encore installés dans la routine. La difficulté rend le travail en équipe obligatoire. Les moyens humains sont là. Ce qui manque aujourd'hui, c'est la possibilité de traduire sur le terrain le travail fait en amont.

Les collèges classés ZEP ont en général la possibilité d'organiser des cours en demi-groupes, de dix ou douze élèves. Cela permet d'individualiser le rapport à l'élève et de faire rentrer dans le cursus ceux qui sont en train de décrocher. C'est un travail inter-disciplinaire intéressant. Mais il serait possible d'avoir encore moins d'élèves par classe si l'Etat y mettait les moyens. Les 30 % en plus, c'est une question de choix et de volonté politique.

Propos recueillis par Christine Chalier

**La mise en place du programme CLAIR a été annoncée par Luc Châtel lors de la clôture des « états généraux de la sécurité à l'école » en avril 2010.*

DATE :

Les Zones d'Education Prioritaire, les ZEP, ont été créées sous Mitterrand en 1981.

AUJOURD'HUI :

Selon une étude du Ministère de l'Education Nationale datant de 2009, 15 % du nombre des élèves de primaire/collège sont en ZEP

NDEMNITÉS MENSUELLES

Directeur d'école : 92 □

Indemnité pour les professeurs des écoles spécialisées : 67 □

Heure supplémentaire année (H.S.A.) (hors professeur des écoles) : 104 □ à 115 □

Indemnité ZEP : 93 □

Indemnité suivi et orientation des élèves (tous les professeurs des lycées et collèges hors professeur des écoles) : 97 □

Indemnité de professeur principal : 114 □

Les Profs :

les nouveaux couteaux suisses de la République

NACERA SENAICI, PROF OPTIMISTE DEPUIS 20 ANS,SE FELICITE DE N AVOIR QUE 15 A 25 ELEVES PAR CLASSE DANS SON LYCEE MAIS DEPLORE LA MULTIPLICATION DES RESPONSABILITES ASSIGNEES AUX ENSEIGNANTS. AVEC LE PEU DE MOYENS EN COURS, IL EST DIFFICILE DE VOIR LA SITUATION CHANGER À MOYEN TERME.

© lecolporteur.wordpress.com

Dolpi : Madame Nacera Senaïci, vous, vous êtes professeure depuis 10 ans en lycée pro, quel est selon vous le principal avantage dont vous jouissez ?

Nacera Senaïci : Je suis âgée de 45 ans, j'enseigne au lycée professionnel de Colbert de Tourcoing dans le Nord. J'y suis professeure d'atelier en prothèse dentaire. Ca fait 10 ans. J'accueille des élèves venus de l'Aisne, du Pas-de-Calais, de la Somme, des Ardennes. Pour ces départements, il y a 15 places par an disponibles pour 60 à 75 candidats. 15 élèves en atelier seulement. En cours théorique : ils ne sont que 25.

D. : Il arrive que l'on constate une démotivation chez les professeurs, qui se traduit par une perte d'optimisme, à quoi cela peut être dû ?

N.S. : Vous savez, quand on entre à l'Education Nationale : c'est par vocation. On a tout intérêt à rester optimiste. On peut continuer d'essayer, si on n'a pas cette lumière derrière nous, c'est là que ça devient compliqué. Avec ma collègue, on a une devise : les jeunes doivent être à l'aise, même si ça doit prendre du temps. Ya pas de fatalité. Même si on a des échecs, faut se relever. La démotivation, s'il y a ? C'est pas dû au public. Mais plutôt aux charges de travail. Aux enseignants ? On leur en demande de plus en plus. Et aussi d'être polyvalent.

D. : Comme des couteaux suisses ?

N.S. : Oui, exactement. Comme des couteaux suisses ! On oblige les enseignants à avoir de la polyvalence : mathématiques, électronique. On fait de la pédagogie, du social, on est infirmier, un peu tout... Mais la solution est de toujours montrer ce qu'on aime, ce qu'on fait. De montrer qu'on est content de ce qu'on fait.

D. : Chaque année, 200 000 élèves ressortent du système scolaire français sans obtenir un diplôme ou une formation, peut-on espérer que cela change, et comment ?

N.S. : Vu les conditions, j'émets des doutes. Avec le peu de moyens qu'on a, on met la barre trop haut. Faut pas se leurrer. On a de moins en moins d'enseignants et moins d'heures. Le cadre administratif subit tout autant. L'école, c'est devenu comme une entreprise, et on peut pas faire son travail d'enseignant dans ces conditions.

Propos recueillis par dolpi

SALAIRES DES PROFS :

Professeurs des écoles, professeurs certifiés et professeurs de lycée professionnel, conseillers d'orientation-psychologues, conseillers principaux d'éducation ont la même échelle de rémunération, ils bénéficient de la même grille indiciaire.
Les professeurs agrégés ont une grille indiciaire différente.

GRILLE DE SALAIRE POUR PROFESSEUR CERTIFIÉ

Situation	Salaire mensuel net minimum (1)	Salaire mensuel net maximum (1)
Stagiaire	1310 €	1310 €
Après 2 ans de carrière	1562 €	1562 €
Après 10 ans de carrière	1753 €	1859 €
Après 20 ans de carrière	2298 €	2471 €
Après 30 ans de carrière	2471 €	2931 €

(1) en fonction de leur notation, les professeurs changent d'échelons selon trois rythmes d'avancement

Education : Zéro pointé

AVEC PRÈS D'UNE RÉFORME PAR AN DANS L'ÉDUCATION, LES MINISTRES QUI SE SUCCÈDENT PRÉTENDENT PRENDRE SOIN DE L'UN DES DOMAINES LES PLUS IMPORTANTS DE L'ÉTAT. POURTANT, CETTE RÉFORMITE AIGÜE NE DISSIPE PAS LES PROBLÈMES, ET AU CONTRAIRE, L'ÉCHEC, LA VIOLENCE, LE SENTIMENT D'INJUSTICE, PRENNENT DE PLUS EN PLUS D'AMPLEUR. EXPLICATION.

En vérité, depuis des années, les suppressions de postes de professeurs dans les établissements s'accumulent, laissant les effectifs par classe augmenter gravement. Tout cela, dans un objectif d'économies financières, sur le dos de l'avenir de la jeunesse. Aujourd'hui, il n'est pas rare de trouver des classes à près de 40 élèves. Des établissements refusent même des élèves (au lycée). « A la FIDL, on aide ceux-ci à trouver un lycée », nous confie Leila Boubekeur, secrétaire générale du syndicat lycéen.
Et les réformes qui se sont succédées ont été faites sur le même modèle : aider l'élite à s'en sortir. Faire en sorte qu'une minorité s'en sorte, au détriment des autres, qui pourraient être considérés comme des « boulets ».
Pourtant, des moyens existent pour que la jeunesse s'en sorte mieux, dans son ensemble. Arrêter les coupes budgétaires sanglantes, c'est une première étape. Mais aussi, mettre les moyens là où ils ne sont pas. C'est en ce sens que la proposition de mettre 30 % de profs en plus dans les « ZEP » de la fédération nationale des maisons des potes est primordiale.
To be continued…

Julien Vanhée

Les ZEP demandent plus pour réussir plus !

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES CLASSÉS EN ZEP (ZONE D'ÉDUCATION PRIORITAIRE) SONT SOUVENT DÉSIGNÉS COMME UN GOUFFRE POUR LES FINANCES DE L'EDUCATION NATIONALE. SI ON Y REGARDE DE PLUS PRÈS, ILS S'AVÈRENT ÊTRE CEUX QUI REÇOIVENT LE MOINS.

Une réduction, même légère, de la taille des classes aurait des effets bénéfiques conséquentes sur la réussite des élèves en ZEP. C'est ce qu'en 2006, Thomas Piketty, directeur d'études à l'EHESS (Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales), a mis en évidence dans une étude(1) qui a été sciemment mise au pilon par Gilles de Robien, alors Ministre de l'Education nationale. « Rajouter 30 % de profs là où ils sont payés 30 % de moins n'est pas exagéré », nous a-t-il déclaré. « Car il faut prendre en compte le fait qu'il y a beaucoup de contractuels en ZEP et qu'ils sont encore moins payés que des débutants. En ZEP, vous trouverez des contractuels, peu d'agrégés et une faible ancienneté moyenne des enseignants. »
Car oui, les professeurs les moins expérimentés sont nommés dans les zones les plus difficiles. L'actuel Commissaire à la diversité et à l'égalité des chances auprès du Premier Ministre, Yazid Sabeg, le concédait en 2004(2). « Nous devons (...) constater que la logique actuelle, celle qui consiste à affecter en ZEP des jeunes professeurs peu expérimentés, soucieux de la quitter au plus vite, n'est pas tenable ». De fait, reconnaissant que « les dépenses réelles par élève étaient souvent très inférieures en ZEP à ce qu'elles sont dans les établissements favorisés », le parti socialiste a inscrit l'augmentation du nombre d'enseignants dans les ZEP, dans son programme pour la présidentielle de 2012.
Quant au SNES, il « revendique une baisse des effectifs de classe dans tous les établissements », rappelle son co-secrétaire général, Roland Hubert. Concernant les ZEP, il propose de s'attaquer aux discriminations. « Cela passe par une autre politique de la ville, une lutte contre le chômage et la précarité, le maintien d'une mixité sociale et scolaire dans tous les établissements. C'est aussi l'enjeu du débat qu'il faut mener d'urgence sur la refondation de la carte scolaire. »

Christine Chalier

(1) L'impact de la taille des classes sur la réussite scolaire dans les écoles, collèges et lycées français, Thomas Piketty et Mathieu Valdenaire, EHESS. Mars 2006.
(2) La Discrimination positive. Pourquoi la France ne peut y échapper, Yazid et Yacine Sabeg. Calmann-Lévy. 2004.

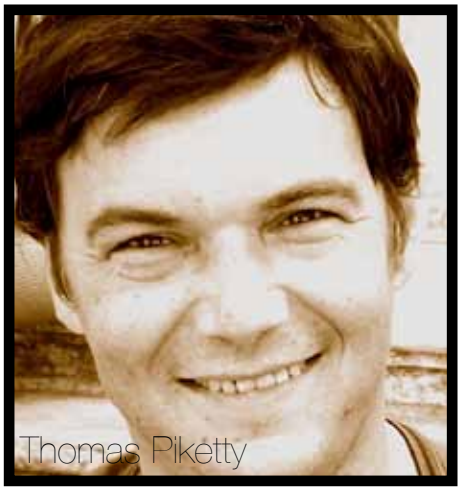
Thomas Piketty

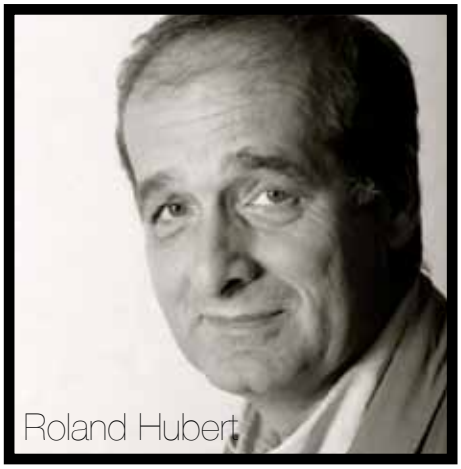
Roland Hubert

EDUCATION POPULAIRE

Assurons une Éducation Populaire efficace et pérenne

Pour garantir le financement des associations d'éducation populaire qui agissent dans les quartiers et leur permettre de mener à bien leur projet en toute indépendance, nous réclamons la création d'un fonds pour le développement de la vie associative et de l'éducation populaire géré paritairement.
Pour alimenter ce fonds, nous réclamons 10 % des taxes perçues par l'État sur le PMU et le LOTO. De plus, nous demandons la création d'un Ministère de l'Éducation Populaire avec 100 000 emplois de fonctionnaires détachés aux associations et collectivités locales des quartiers populaires.

Franck Lepage
ou l'oeil du guerrier de l'Educ Pop

FRANCK LEPAGE EST L'UN DES HUIT MEMBRES DE LA COOPÉRATIVE D'ÉDUCATION POPULAIRE LE PAVÉ. MILITANT ACHARNÉ FIDÈLE À FÉLIX FAURE, IL ARPENTE LE PAYS ET UNE PARTIE DE L'EUROPE POUR PRÉSENTER SES "CONFÉRENCES GESTICULÉES"-MI CONTE/MI CLOWN/MI COURS D'AMPHI DE CONSCIENTISATION POLITIQUE POUR TOUS. N'OUBLIONS PAS QUE FRANCK LEPAGE FUT JUSQU'EN 2000 DIRECTEUR DES PROGRAMMES À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DES MAISONS DES JEUNES ET DE LA CULTURE ET CHARGÉ DE RECHERCHE ASSOCIÉ À L'INSTITUT NATIONAL DE LA JEUNESSE ET DE L'ÉDUCATION POPULAIRE.

Emplois salariés dans les associations

- Les associations emploient 1 902 000 personnes.
- Les deux secteurs qui génèrent le plus d'emplois sont l'action sociale et de la santé (49%) et l'éducation, la formation et l'insertion (17%).
- L'emploi y est largement féminisé (68 % de femmes).
- 25% de CDD (contre 18%, toutes branches confondues, au niveau national).
- 26% des associations ont recours aux aides à l'emploi et 54% des emplois jeunes dans les associations ont été pérennisés.

(source : Rapport au Premier Ministre, Luc Ferry et le Conseil d'analyse de la société. «La représentation du monde associatif dans le dialogue civile». Septembre 2010.)

Rémunération

Selon l'INSEE, un quart des personnes sous le seuil de bas salaire a travaillé dans les collectivités territoriales qui proposent un grand nombre de contrats aidés, le plus souvent assortis d'une courte durée d'emploi.

Si l'on demande à Franck Lepage s'il y a déjà eu un Ministère de l'éducation populaire, il nous rappelle sans hésitation qu'« il y a eu une direction de l'éducation populaire qui a été créée au sein du Ministère de l'Education Nationale. Après la guerre il est devenu évident que le Ministère mette en place une direction centrale des adultes, l'école n'étant pas selon certain, une garantie contre la barbarie; l'instruction ne suffisant pas, il fallait aussi apporter une réflexion politique. Ils ont donc rajouté une nouvelle direction au sein de l'éducation nationale qui va devenir le ministère de l'éducation populaire. Ils recrutaient des gens qui avaient une facilité d'expression, des cinéastes, écrivains, des ethnologues... des gens issus du milieu culturel. En même temps c'est délicat de parler ici de culture. Le ministère va leur demander de mettre en place la conception. Comme ça se passe juste après la guerre ils vont mettre en place des stages avec notamment des syndicalistes pour leur apprendre à penser, à décrire la société, à créer des pièces de théâtre sur la guerre. » Une sorte d'école alternative qui va donner naissance à ce que l'on appelle aujourd'hui l'animation socio-culturelle, mais monsieur Lepage précise qu'en créant cette institution d'éducation populaire « ils vont lancer un mouvement de pédagogie alternative à l'école qui concerne notamment les adultes et va donner naissance dans les années 70 à l'animation. »

Mais saviez vous que des enseignants de l'éducation nationale, militant de la ligue de l'enseignement étaient détachés pour travailler dans ce nouveau courant ? « C'était des enseignants qui n'en pouvaient plus de l'école et précisément qui souffraient de ce qu'on leur faisait faire à l'école comme la sélection etc.…ils ont découvert dans l'éducation populaire une manière de transmettre des savoirs qui étaient complètement différentes. En fait, ils faisaient ce qu'ils ne pouvaient pas faire dans leur école. C'était un épanouissement personnel qui provenait entre autre de cette abolition de la sélection scolaire institutionnalisée. Je rappelle juste qu'aujourd'hui 30 % de la population échoue au Bac. C'est donc 30 % qui ne peuvent pas accéder à l'enseignement supérieur et c'est une grande majorité d'individus issus des classes ouvrières... Ce genre de système est fait pour leur barrer la route, les maintenir au plus bas de l'instruction. Comme l'animation est devenue dépolitisée il y a eu des gens qui sont retournés dans l'éducation populaire et qui ont retrouvé le concept de l'animation politique comme au début de leur formation,histoire de s'élever intellectuellement et politiquement. »

Et quand on lui demande s'il pense qu'un ministère de l'éducation populaire aurait sa place place aujourd'hui, vous vous doutez bien de sa réponse... « Oui, on a réussi un moment à changer le nom du Ministère de la jeunesse en ministère de l'éducation dans les années 80, sauf que cela n'a finalement rien changé. Les pratiques n'ont rien changé. » Bien évidement, si les idées ne sont pas en adéquation avec la pratique... « Oui voilà, par exemple la coupure entre l'éducation et la culture est à mon sens infondée, quand Jack Lang a réuni les deux et qu'il a mis en place le ministère de la culture cela n'a justement rien changé. L'idée c'est effectivement d'avoir une administration en France qui prennent des risques. Le seul intérêt pour une association c'est d'avoir un espace de parole sur la place publique, sauf qu'aujourd'hui les associations, dans la mesure où elles sont financées localement, dès qu'elles l'ouvrent un peu trop, elles sont menacées sur leur subvention. La seule façon pour que les associations redeviennent en France un contre pouvoir c'est qu'elle n'aient pas à avoir peur pour leur financement. » Il est bon ce Lepage non?!

Propos recueillis par Nadjib Sellali

Le rapport de Franck Lepage, *Le Travail de la culture dans la transformation sociale : une offre publique de réflexion du ministère de la jeunesse et des sports sur l'avenir de l'éducation populaire* est disponible sur le site de la documentation française.

Bruno Le Roux, pour un Ministère de l'Education Nationale Populaire

BRUNO LE ROUX, PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION LÉO LAGRANGE ET DÉPUTÉ P.S. DE LA 1ÈRE CIRCONSCRIPTION DE SEINE SAINT DENIS, SE VEUT RASSURANT SUR L'ÉTAT DE L'ÉDUCATION POPULAIRE. NÉANMOINS, IL EN APPELLE À UNE PLUS GRANDE AMBITION ENCORE, JUSQU'À UNE REFONTE DU SYSTÈME DE L'ÉDUCATION NATIONALE INTÉGRANT UNE FORMATION CONTINUE, VALORISANTE ET MILITANTE.

Slimane Tirera et Julien Vanhee : Bruno Le Roux, que pensez-vous de l'état actuel de l'éducation populaire en France ?

B.L. : Je crois, contrairement à une image largement répandue, que l'Education Populaire va plutôt bien. Il y a en France par exemple un nombre soutenu et important d'associations nouvelles qui se créent chaque année - 80 000 environ -. Même si seulement 10 % d'entre elles s'inscrivent - souvent sans le savoir - dans une logique d'Education Populaire, cela reste un très beau score ! En revanche, l'Education Populaire n'est plus perçue par ceux qui nous dirigent comme une réponse adaptée à certaines difficultés sociales et cela est une erreur dramatique.

S.T. et J.V. : La Fédération Nationale des Maisons Des Potes propose la création d'un ministère de l'éducation populaire.

B.R. : Je préférerais à vrai dire un grand Ministère de l'Education, en charge explicitement de l'Education Populaire, véritablement considérée comme un vecteur d'éducation pour la jeunesse. Mais aussi pour répondre à l'ambition d'une nécessaire formation tout au long de la vie, fondée sur l'acquisition de toutes sortes d'expériences.

S.T. et J.V. : Pour financer cette création nous proposons d'alimenter ce ministère par une taxe de 10 % sur les jeux de hasard.

B.L. : Une taxe comme celle-ci aurait l'intérêt du symbole ! Mais elle ne serait pas l'illustration d'une grande ambition qui doit aussi, selon moi, s'appuyer sur une réforme d'ensemble du système éducatif. Et pour cela, un prélèvement sur les jeux de hasard ne saurait suffire !

S.T. et J.V. : Approuvez-vous l'idée de détacher des professeurs d'éducation nationale pour animer les associations d'éduc pop dans le cadre du ministère de l'éducation populaire ?

B.L. : Cela peut participer d'une solution, mais je crois que la diversité des formations et des expériences est nécessaire à la mise en œuvre d'un projet ambitieux d'Education Populaire. Je crois qu'il est indispensable de construire aussi un vrai cursus de formation d'animation d'Education Populaire pour lequel on sache privilégier certes la qualification, mais aussi une forme de formation militante.

Propos recueillis par
Slimane Tirera, Julien Vanhee,

Il y aurait 1 100 000 associations actives en France. Parmi lesquelles : 928 000 associations sans salarié (84 %) et 172 000 associations «employeurs » (16 %).

Financement

- Les recettes d'activités : 47 % du financement.
- Les cotisations : environ 12 % du financement.
- Les dons : 5 % du financement.
- Les financements publics sous toutes leurs formes (intégrant le pourcentage des recettes d'activités payé par l'État ou les collectivités territoriales et qui correspond plutôt à l'achat de services qu'à une subvention) : 51 %. (56 % des ressources des associations «employeurs», et 26 % des ressources des associations sans salariés).

Le flou artistique du financement des associations

SPÉCIALISÉE DANS L'AIDE AUX DEVOIRS ET LE SOUTIEN SCOLAIRE DEPUIS DIX-SEPT ANS, L'ASSOCIATION ZY'VA À NANTERRE CONNAÎT ACTUELLEMENT DE GRAVES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES QUI LUI ONT FAIT CESSER SON ACTIVITÉ À LA RENTRÉE 2010. SON DIRECTEUR,MAMADOU DIALLO, COMMENTE CE CRUEL MANQUE DE MOYENS QUI ENTRAVE UNE ACTION D'UTILITÉ PUBLIQUE POUR LES HABITANTS DU QUARTIER.

Le Conseil Général ne nous finance plus depuis trois ans. Nous ne savons pas pourquoi. Si j'avais une réponse claire, ça serait acceptable, mais je n'en ai aucune idée. Ils financent moins les associations de Nanterre de tout façon. Je préfère rester humble là-dessus, nous avons sans doute notre part de responsabilité. Mais les critères d'attribution ne sont pas très clairs.
Concrètement, nous sommes victimes d'une baisse de subventions qui ne dit pas son nom. Ce sont des dispositifs qui disparaissent. Nous sommes, année après année, confrontés aux évolutions des dispositifs auxquelles la structure doit s'adapter. Il faut tout d'un coup changer son activité, sa façon de travailler car elles ne correspondent plus aux critères du dispositif. Rien que cela peut nous faire rater un an de subvention. Et c'est un trou qu'il faut répercuter dans le budget. Dans ces moments-là, on est tout de suite en difficulté.
Nos quinze CDI sont tous des contrats aidés donc précaires. Notre premier poste salarié a été un emploi-jeune en 1998. On s'appuie là-dessus pour vivre même si cela induit une certaine fragilité. Nous avons la chance d'avoir un beau stock de salariés et de bénévoles impliqués qui s'accrochent. On ne peut pas faire un travail sérieux, mettre les familles en confiance, si le salariat est précaire et qu'il faut changer de personnel tous les ans.
Avec une vingtaine d'associations qui agissent dans le quartier, nous avons créé un collectif pour peser dans les décisions. C'est l'une de nos revendications : nous voulons donner un avis, inventer ou construire ensemble des critères d'évaluation et des critères de financement. Plein de choses ne nous conviennent pas comme le montant des subventions qui, parfois, ne sont pas à la hauteur de ce que nous faisons. Ça ne peut pas se décider sans nous. Il faut qu'il y ait aussi une représentation des habitants du quartier, qu'ils donnent leur avis, car c'est avec eux et pour eux que nous travaillons en priorité.

Mamadou Diallo
Directeur de l'association Zy'Va à Nanterre
(Propos recueillis par Christine Chalier)

Taxer les loteries nationales pour l'Educ pop. Why not?

SUBVENTIONNER DES ACTIONS COLLECTIVES, UN SERVICE PUBLIQUE, OU LA CULTURE, EN SIPHONNANT L'ARGENT DU LOTO... ÇA PEUT PARAÎTRE DINGUE, MAIS C'EST POURTANT POSSIBLE ! LA PREUVE : ÇA EXISTE DÉJÀ.

Aux Etats-Unis, la loterie de Californie, la California State Lottery reverse 1/3 de ses gains à l'éducation publique. Hé oui, depuis octobre 1985, cela permet d'éviter d'imposer des taxes supplémentaires. Schwarzy, le gouverneur conservateur de l'Etat le plus riche des USA, a renforcé cette idée le 8 avril 2010, en modifiant la « loi sur les loteries » afin d'augmenter la part remise à l'école. 50 % pour les gagnants, 13 % pour l'administratif, et 37 % (plus d'un tiers) pour l'éducation publique. Cet état d'esprit est commun à une dizaine d'états Américains.
De ce côté-ci de l'Atlantique, c'est l'Espagne qui montre l'exemple, un exemple démentiel ! Depuis 1812, la loterie de Noël, ou la Sorteo de Navidad, permet aux habitants de quartier et à leurs associations, de gagner de l'argent. L'an dernier, le 1er prix s'élevait à 3 millions d'euros quand c'est 100 millions qui étaient encaissés. Madrid, après coup, réinvestit dans le sport. Les subventions issues du jeu peuvent sortir des frontières : au Royaume-Uni, de 2010 à 2015, la Big Lottery Fund veut engager 25 millions de livres sterlings, en faveur des communautés défavorisées à l'étranger...
Même en France, collecter pour la bonne cause des sous venus des jeux de hasard, ça a existé. De manière très faible, mais quand même. Le 29 décembre 1984, sous Mitterrand, Le Fonds National pour le Développement de la Vie Associative (le F.N.D.V.A), qui intervient d'une manière globale sur la totalité du champ associatif, a été créé sous la forme d'un Compte d'Affectation spéciale du Trésor (C.A.S.). Ce compte enregistre en recettes une partie du produit du prélèvement sur les sommes engagées au PMU, sur la base de 0,07 %. Et ça s'est terminé en 2004, sous Chirac. Un manque à gagner certain.
L'AFP, l'Agence France Presse, indique qu'en 2009, ce sont près de 60 millions d'euros qui auraient été dépensés, chaque jour, pour tous les jeux de hasard cumulés. Hé oui, « chaque jour ». 60 millions. Et avant l'année d'ouverture aux paris sur internet ! Ca fait un sacré paquet qui n'attend qu'à être siphonné, non ? Du coup, jouer à un jeu de gratte-gratte, afin de financer telle proposition égalitaire (la renaissance du Ministère de l'Education Populaire, par exemple) peut en perspective devenir un acte : civique, ludique, et solidaire. Et qui peut rapporter gros...

dolpi

© Nadjib Sellali

LAÏCITÉ

Malmené, mal connu, galvaudé, le principe de laïcité est pourtant la base essentielle du principe républicain de notre société.
Pour conserver la transmission du fondement de la tolérance, de l'acceptation des différence en cette France plurielle, du respect de toutes les croyances et religions, de la solidarité entre les peuples et du refus de l'intégrisme, nous revendiquons l'enseignement de la laïcité à l'école.

SAUVONS LA LAÏCITÉ PAR LE SAVOIR

Piqûre de rappel laïque pour amnésique

MEMBRE DU BUREAU NATIONAL DE SOS RACISME, NAJWA EL HAÏTÉ EXPRIME SA VISION DE LA LAÏCITÉ, FAITE POUR VIVRE ENSEMBLE. FAIRE RECULER LES PRÉJUGÉS ET LES AMALGAMES, TELLE EST LA MISSION QUE DOIT REMPLIR CETTE VALEUR RÉPUBLICAINE TROP SOUVENT MÉCONNUE. DÉCRIÉE, DÉRIVÉE, ELLE FAIT L'OBJET DE NOMBREUSES OPÉRATIONS POLITIQUES VISANT À EN RÉDUIRE LE CHAMP D'ACTION. METTONS LES POINTS SUR LES I !

La laïcité est le rempart de la neutralité absolue des institutions publiques à l'égard des influences confessionnelles et partisanes. La laïcité si elle garantit la neutralité des institutions publiques garantit également la liberté des individus dans l'espace privé. En apparence, le principe même de laïcité prévu dans la loi de 1905 de séparation de l'église et de l'Etat n'est pas discuté.

Mais, on assiste, ces dernières années, à une véritable offensive contre la laïcité sous le couvert d'un « toilettage », d'un souci d'associer les maires à la gestion des cultes ou encore de la recherche d'une égalité de moyens entre l'enseignement privé et public. Mais derrière ces occupations, l'irruption de l'islam dans le débat public fournit aussi l'occasion de remettre en cause la loi de 1905. Or contrairement à ce que pensent certains la religion musulmane en France ne pourra s'installer durablement dans la République qu'à condition de s'inscrire dans le cadre des principes qui sous tendent la laïcité : séparation de l'église et de l'Etat, liberté de culte, liberté d'expression.

Si, actuellement, les musulmans pratiquants éprouvent des difficultés à construire des lieux de culte dignes, ce n'est pas à cause de la loi de 1905. Mais plutôt pour cette raison que, comme en matière de logement social, presque tout le monde est favorable aux mosquées mais dans la ville du voisin.

C'est pourquoi il appartient à la puissance publique d'accompagner de manière égalitaire la liberté de culte ; les communautés religieuses doivent s'épanouir en toute liberté et l'Etat n'a ni à s'opposer à telle ou telle obédience religieuse, ni à manifester sa préférence pour l'une d'entre elles.

Dans ce schéma, seule la laïcité représente une garantie contre toutes les formes d'obscurantisme et l'éveil des consciences libres.

Najwa El Haïté
Présidente Sos Racisme Haute Normandie

LES PLUS

Henri Peña Ruiz a dit :

« La laïcité n'a jamais été l'ennemie des religions, tant que celles-ci s'expriment comme démarches spirituelles et ne revendiquent aucune emprise sur l'espace public. La séparation juridique de la puissance publique d'avec toute Eglise et tout groupe de pression, qu'il soit religieux, idéologique ou commercial, est pour cela essentielle. L'école publique et l'ensemble des services publics doivent être protégés contre toute intrusion de tels groupes de pression. »

Le monde Diplomatique, Février 2004

Laïcité : « une valeur de la vie quotidienne »

ENSEIGNANTE À SCIENCES-PO, RIVA KASTORYANO DÉVELOPPE DES RECHERCHES EN SOCIOLOGIE POLITIQUE SUR L'EUROPE, LES NATIONALISMES, LES IDENTITÉS ET LES COMMUNAUTÉS AU CNRS. ELLE NOUS LIVRE SA VISION DE L'ENSEIGNEMENT DE LA LAÏCITÉ.

Christine Chalier : Êtes-vous d'accord avec la proposition d'enseigner la laïcité dans les établissements scolaires ?

Riva Kastoryano : Tout à fait. Comme je suis favorable à l'enseignement des religions à l'école. Je n'exclus par la religion de la laïcité. La séparation n'est pas l'exclusion. La méconnaissance de la religion comme de la laïcité entraîne la confusion comme celle à laquelle on assiste aujourd'hui. Cet enseignement de la laïcité et de la religion est primordial pour le bien-vivre ensemble.

C.C. : Considérez-vous qu'il y a un enseignement de la laïcité à l'heure actuelle ?

R.K. : On ne sait plus du tout ce qu'est la laïcité. On sait qu'il y a la loi de 1905, on sait qu'on est tous laïcs, on sait qu'on a fait de la laïcité le principe fondamental de la République. Mais en quoi consiste cette laïcité exactement on ne le sait plus. Donc il faut revenir au principe, il faut revenir à l'histoire de la laïcité. Mais en même temps, revenir à une clarification du concept.

C.C : Qui, selon vous, devrait enseigner la laïcité dans les établissements scolaires ?

R.K. : Le prof d'histoire.

C.C. : Que penser du financement des mosquées par l'Etat ?

R.K. : Je suis pour un financement des municipalités plutôt que de le laisser le financement aux pays d'origines ou aux pays riches du Moyen-Orient. Pourquoi la municipalité dépenserait de l'argent pour les églises qui ne concernent que les Catholiques et pas pour les mosquées qui concernent les Musulmans ? Si la laïcité est une distance égale entre les pouvoirs publics et les religions, il faut qui y ait égalité de traitement entre toutes les religions.

C.C. : Cette parole-là n'est pas claire dans le discours politique actuel.

R.K. : Aucun discours sur la laïcité n'est clair. L'affaire du foulard nous a aidé à comprendre ce qu'est la laïcité ou ce que n'est pas la laïcité Son interdiction à l'école va dans le sens de l'égalité pour tout le monde et qu'il n'y ait pas de visibilité d'appartenance. On peut être religieux à la maison mais l'école publique nous demande d'être égaux sur l'aspect physique.

C.C. : Où, à part l'école, la laïcité peut-elle s'enseigner ?

R.K. : Vous avez des associations religieuses qui se mobilisent. Si vous pensez que la société civile a besoin d'en savoir plus sur la laïcité pour vivre ensemble avec les autres religions, pourquoi pas. Rappelons qu'il n'y a pas d'acquisition de la laïcité. La laïcité est une valeur qui nous est imposée dans notre vie quotidienne. Donc si on veut comprendre exactement de quoi il s'agit, si l'enseignement n'arrive pas à assumer cette histoire particulière à la France, les associations peuvent aussi s'en charger.

Propos recueillis par Christine Chalier

LES MOINS :

Sarkozy a dit :

« La laïcité n'a pas le pouvoir de couper la France de ses racines chrétiennes ; elle a tenté de le faire : elle n'aurait pas dû. » « La morale laïque risque toujours de s'épuiser quand elle n'est pas adossée à une espérance qui comble l'aspiration à l'infini. »
30 Décembre 2007,
Discours de Latran

Benoit XVI a dit :

« La laïcisation des sociétés occidentales risque de détruire la liberté religieuse en se proposant comme une vraie dictature. »
19 Novembre 2010,
Discours au Vatican

La laïcité en mouvement

EN DÉFENDANT DEPUIS PLUS DE CINQUANTE ANS LA LAÏCITÉ DANS TOUS SES ÉTATS, L'ASSOCIATION MOUVEMENT EUROPE ET LAÏCITÉ VEUT METTRE EN AVANT LE RESPECT DES DIFFÉRENCES. SON PRÉSIDENT RÉAGIT À NOTRE PROPOSITION D'ENSEIGNER LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE.

Le Mouvement Europe et Laïcité a vu le jour quelques années après l'édification européenne et son traité de Rome en 1950. Cette association qui essaie de se faire reconnaître comme une ONG par le Conseil de l'Europe, soutient les valeurs de la laïcité en France, en Europe et dans le monde. Une valeur encore fragile. « Les politiciens (...) ne s'intéressent pas car ils y voient un risque de division de leurs partis et de leurs lectorats. Ce thème est constamment occulté des débats électoraux, et aucun " grand " parti ne défend sérieusement la laïcité », peut-on lire sur le site de Mouvement Europe et Laïcité. L'association œuvre pour une non-contagion de la sphère publique et de la sphère privée dans laquelle doit se pratiquer la religion que l'on a choisie.

«L'enseignement actuel de la laïcité est diffus », déplore Yves Pras, Président de l'association. «Puisque l'on enseigne le fonctionnement des institutions, il faudrait que cette notion du vivre ensemble, du respect de l'autre apparaisse plus clairement. Les jeunes pensent que les laïcs veulent interdire le foulard alors que ce n'est qu'un aspect de la question. Le fait religieux, dont chaque jeune peut avoir connaissance dans sa famille, est enseigné à l'école, alors que la laïcité est passée sous silence. » Or, au-delà d'un anticléricalisme dont on lui fait à tort le reproche, la laïcité, selon Mouvement Europe et Laïcité, milite pour la préservation de l'esprit critique, de l'indépendance et de l'honnêteté intellectuelle, le refus du machisme et diffuse des valeurs de solidarité. C'est pour aller dans ce sens que l'association a édité une charte en dix points qui pourrait figurer dans le préambule d'une future Constitution Européenne. « Un groupe de réflexion sur la laïcité s'est créé il y a un an au Parlement Européen », rappelle Yves Pras. « Nous avons des propositions à faire pour faire évoluer les différentes structures des pays et faire passer le message de la laïcité.»

Christine Chalier

www.europe-et-laicite.org

Coexist : vivre ensemble

Dans le cadre du programme de lutte contre les préjugés et stéréotypes (Coexist), je suis intervenu dans plusieurs classes de 4ème et de 3ème en Île-de-France. En effet, les interventions du programme comportent différentes étapes de déconstruction des préjugés. La première consiste à associer des idées à des mots (tels que femme, musulman, jeune de banlieue, homo...) et à ensuite en débattre.

Ainsi, chaque groupe fera ensuite un dessin autour de la liste de mots, l'explique à l'ensemble du groupe en formation et le groupe réagit à la fois aux différents dessins et aux différents stéréotypes.

Ces modules font émerger les clichés les plus répandus dans notre société par un jeu d'échanges et de dialogue entre les participants.

La base du stéréotype est de « juger sans connaître ». C'est ainsi que le meilleur moyen de créer du lien et le vivre ensemble dans un groupe hétérogène et de diverses origines sociales, culturelles, religieuses... c'est la parole libre et sans tabou, que ce soit dans un établissement scolaire ou bien dans tous les instants de la vie quotidienne. Un dernier exemple en date qui illustre ce que représente le projet Coexist : dans un collège dans lequel on est intervenu, un débat très vif a eu lieu entre les jeunes sur le thème de l'homosexualité (« Il faut tous les cramer », « c'est anormal », « si mon fils en est un, je le reniera » etc...). Pendant les échanges, une de leurs camarades est intervenue pour expliquer sa situation familiale. Elle a dit que son frère était homosexuel. Cette situation était complètement imprévue comme celui-ci est bien connu dans la cité. Et la classe entière s'est retrouvée à discuter de manière constructive de la question

de l'homosexualité dans les quartiers populaires mais cette fois-ci dans le calme.

De là, l'importance de communiquer et vivre ensemble. Dans une société où le tous contre tous gagne du terrain, il faut opposer une vision tolérante.

Slimane Tirera

© Nadjib Sellali

CULTURE

Des productions audiovisuelle pour Tous et par Tous

Parce qu'au regard du temps d'antenne en fonction des catégories socio-professionnelles, les cadres qui représentent 14 % de la population ont 66 % du temps d'antenne contre 9 % pour les 18 % d'ouvriers ;
parce que les médias ne sont pas représentatifs de la France d'aujourd'hui ;
pour que la République Métissée soit mise en valeur, nous revendiquons : que 10 % de la redevance TV soir transférée dans un fond à gestion paritaire pour financer des productions audiovisuelles issues des quartiers populaires.

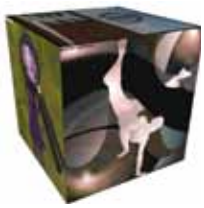

Pour sauver les medias : l'émergence des talents populaires

LA CRISE DE LA PRESSE VIENT DE SON CARACTÈRE NON-REPRÉSENTATIF DE LA SOCIÉTÉ. ERWAN RUTY, DIRECTEUR DE PRESSE, FUSTIGE L'ARCHAÏSME ET LE MANQUE DE VOLONTARISME DES MÉDIAS ACTUELS. A L'HORIZON, L'ÉMERGENCE DES TALENTS DES QUARTIERS, C'EST L'ESPOIR D'UNE RENAISSANCE.

« C'est parce qu'elle ne parle plus à une grande partie de la population que la presse ne se vend plus ! « Pour Erwan Ruty, fondateur de l'agence de presse Ressources Urbaines, la crise de défiance et la crise financière que vit la presse française aujourd'hui est avant tout une crise de représentativité. La Presse ne parle plus aux lecteurs parce qu'elle ne parle plus de ses lecteurs : elle est en décalage par rapport aux éléments qui composent la grande majorité de la société réelle française. Mais, comment sortir les médias de ce gouffre ? Ou plutôt, grâce à qui...

La revendication de la Fédération Nationale de la Maison Des potes répond à cette question en proposant de faciliter l'émergence des professionnels des médias issus des quartiers populaires. Mais d'abord, il faut reconnaître ce constat : ça ne sera pas facile. « Les directions de la presse écrite ou de la télé sont d'un conservatisme phénoménale ». Ca fait bientôt quinze ans qu'Erwan Ruty, acteur associatif et rédacteur pour un certain nombre de médias depuis 1996-1997, ancien du Pote à Pote, créateur de Fumigènes Magazine et de Rasta Magazine, dresse cette analyse sur une société qu'il juge, sous cet angle, archaïque. A ses débuts, la jeunesse des quartiers ou la banlieue en tant que zone géographique étaient « des sujets abordés par la presse que dans ses pages police-justice, et faits divers ». Aujourd'hui, les médias sont encore très conservateurs. Et très à côté de la plaque : « J'ai entendu des dirigeants dire « ça ne sert pas de parler aux banlieusards... ils sont de moins en moins cultivés ». Tu vois, c'est la problématique de l'oeuf et la poule : si vous ne vous intéressez pas... les gens ne s'intéresseront plus à vous ». Le décalage est là. Voilà pourquoi il y a crise. Un malaise. Un gouffre.

Le pète-plus-haut-de-mon-cul-isme et l'archaïsme ont pourtant été combattus. Il y a eu des évolutions positives. Du « racisme » à la « discrimination » jusqu'à la notion actuelle de « diversité », ces sujets « sont de moins en moins dans l'ombre comparés aux années 90, et depuis 2003, 2004, et les « émeutes de 2005 », la question de la précarité est une nouvauté », relativise Erwan Ruty. Du coup, la presse française telle une bête obèse sous naphtaline, sort peu à peu de sa léthargie conservatrice : « aujourd'hui, il y a plein de comités. Des fondations, comme chez TF1. Des collaborations, comme entre le Bondy Blog et l'ESJ de Lille (l'école de journalisme). Tout ça, ça aide à accélérer la prise de conscience. Maintenant, faut voir au cas par cas. » Ainsi, même si Rome ne s'est pas construite en un jour, Erwan Ruty reste sceptique sur la rapidité des entreprises en cours. « Le Comité (le Comité permanent pour la diversité de France Télévision), ça mérite d'exister mais les pouvoirs de son président, Hervé Bourges, ne sont pas à la hauteur des enjeux : le comité, c'est de la préconisation, il n'y a rien de directif. » Au-delà du cas par cas, pour Erwan Ruty « la situation s'est tellement détériorée, les inégalités tellement agrandies : les petits pas positifs faits par les médias sont beaucoup trop lents comparés à la déterrioriation qui, elle, s'est accélérée. » Ainsi, malgré les évolutions positives, tout reste encore à faire. Ou à continuer. Plus vite. Mais comment ? « J'en appelle au dialogue ». Erwan Ruty veut rappeler, au CSA, à Radio France, à France Télévision, la mission première du service public : « rendre compte de l'intégralité de ce qu'il se passe du territoire et de ceux qui y habitent ». A court terme, il n'est pas optimiste, mais à moyen terme : « oui ! ». Pourquoi ? « Parce que la diversité de la société française va devenir incontournable. Et parce que dans toutes les crises, la raison finit par l'emporter ». Le directeur de Ressources Urbaines croit en la prise de conscience de la part des médias français, qu'ils vont devoir compter sur ces talents issus des quartiers populaires, et « en plus, comme ça, les médias recommenceront à gagner de l'argent ».

Propos recueillis par dolpi

Diaby Doukouré, L'Argent de la Reconnaissance

DIABY DOUKOURÉ, ÉCRIVAIN, HOMME POLITIQUE ET DIRECTEUR DE L'OMJA, ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE À AUBERVILLIERS PRÈS DE PARIS, AFFIRME QUE LA PROPOSITION CULTURE, VA DANS LE SENS DU VIVRE ENSEMBLE. POUR LUI, LE TEMPS EST VENU DE LA RECONNAISSANCE CULTURELLE DES TALENTS DES QUARTIERS, ENCORE JUGÉS AVEC DES CODES QUI NE CORRESPONDENT PLUS À LA FRANCE PLURIELLE D'AUJOURD'HUI.

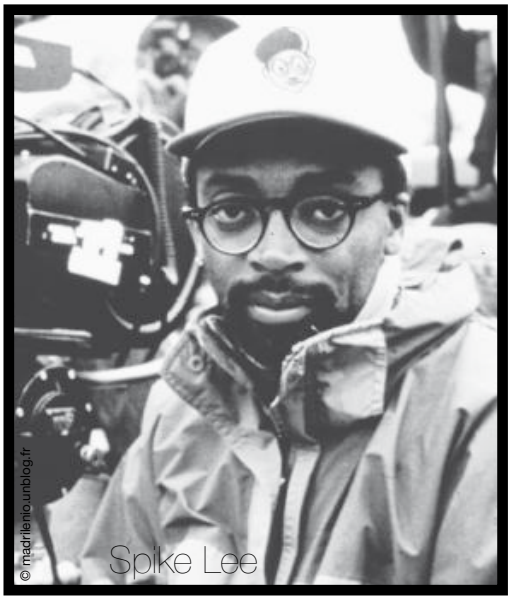

Dolpi : Dans quelle mesure la proposition de la Fédé : 10% de la redevance télé destinés à l'aide aux projets culturels populaires, peut-elle être efficace ?

Diaby Doukouré : C'est de l'argent pour les acteurs culturels du quartier, mais ça va aussi permettre que tout le monde se sente concerné par ce qu'il se passe dans nos quartiers. La redevance, tout le monde la paye. Comme ça sort de leur poche, ça va éveiller leur curiosité, susciter un autre regard sur ce qu'il s'y produit dans les quartiers, un regard du coup plus réaliste, plus positif. C'est tout bénef pour tout le monde.

D. : Il existe beaucoup de « Françoise Sagan des Cités » dans nos quartiers impopulaires, mais peu sont connues. Est-il toujours difficile de se faire publier en France lorsqu'il s'agit de littérature urbaine ?

D.D. : Dans nos quartiers, l'originalité est là. Mais les jeunes ne rentrent pas dans certaines cases. C'est l'étau entre une exigence de la norme d'un côté, et de l'autre un public demandeur de livres qui parlent de rêver à leur manière. On sait très bien quand tu proposes ton scénario au CNC (Centre National de la Cinématographie attaché au Ministère de la Culture et de la Communication), ou ton livre à une maison d'édition... qu'ils ne vont pas le calculer. Pourtant, c'est là : y a un style nouveau qui peut être exploité, mais qui n'est pas encore reconnu.

D. : A ce moment là, comment fait-on pour rendre légitimes tous ces talents, aux yeux des officiels ?

D.D. : Que chacun fasse un pas vers l'autre. D'une part, expliquer aux membres de la commission (du CNC) de ne pas s'arrêter à la forme. Inviter les gens de la commission, peut-être partis avec des à-prioris, à se rendre compte de la dimension des choses. Et là je l'ai vu avec Génération Court (festival qu'organise l'association OMJA et parrainé par Luc Besson) que les jurés commencent à évoluer. Il existe même des commissions où sur les dix jurés, il y a un jeune. D'autre part, aux jeunes de s'approprier ces codes qui sont plus faciles à reproduire quand on sort de la Fémis (école élitiste de cinéma parisienne prestigieuse). Pour tout le monde, il s'agit de prendre en compte que la France ce n'est pas que dans un sens. Avoir une pluralité d'idées, ça donne du sens à la France.

D. : Quels moyens faut-il pour mettre en place un festival tel que Génération Court ?

D.D. : C'est du réseau : intermittents du spectacle encadrant les jeunes, scénaristes qui donnent du temps, des entreprises qui prêtent du matos gratuitement. Quand tu recherches des financements, là c'est pareil : la porte nous est fermée. C'est pas le ministère de la Culture qui nous finance, mais celui de la Politique de la Ville ! Je ne suis pas pour qu'on s'affronte mais qu'on s'accorde. J'en appelle peut-être pas à un Grenelle du Vivre ensemble, mais à une redistribution claire, transparente, et juste.

Propos recueillis par dolpi

« le recrutement dans la diversité est synonyme d'efficacité économique »,

Aboury N'Diaye, du quartier La Planoise, à Besançon,prix National Talent des Cités 2010, fondateur de l'association Divers'Cités et du cabinet en Ressources Humaines Mosaïques, rappelle :

« L'objectif d'une entreprise est la création de richesses mais elle doit aussi avoir une forte responsabilité sociale ».

« La diversité n'est pas une tarte à la crème. »

Ibrahim Keita Sorel, directeur de BDM TV, média s'inscrivant dans la problématique urbaine et citoyenne,

« Nous voulons aussi valoriser le travail des associations car nous pensons qu'elles sont les nouveaux hussards de la République. »

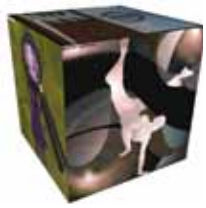

Yes I Can Studio :
La Volonté au service du Partage

CRÉÉ PAR UN DUO FORT EXPÉRIMENTÉ, LE STUDIO YES I CAN PROPOSE DES PRIX ABORDABLES, AVEC UNE VOLONTÉ DE PARTAGER AVEC LES JEUNES TALENTS DU QUARTIER UN VÉRITABLE AMOUR DE LA MUSIQUE, AUSSI BIEN EN ENREGISTRANT POUR EUX, QU'EN TRAVAILLANT AVEC EUX.

« Avant qu'il y ait un Yes We Can, faut un Yes I Can ». C'est pour ce volontarisme à l'origine de tout que le Yes I Can Studio est une révolution en marche, et rencontre un écho de plus en plus grand auprès des jeunes talents, d'une part pour la plus-value artistique, et d'autre part pour la plus-value professionnelle. Depuis Ivry, où s'est installé le studio, en banlieue parisienne, il y a une vraie volonté de réussir, et de transmettre, tout en respectant la musique.

Ambiance rouge, ambiance platine, mais surtout : ambiance sérieuse. Avec un travail rigoureux, les deux fondateurs rendent hommage à leur amour du son. Ces deux-là sont complémentaires. L'un, c'est Phaxx, le Dj, avec quinze ans de métier et des collaborations avec le collectif le Secteur A, pour le côté artistique et l'autre, c'est Medhi, le Sarazin, avec quinze ans de connexions dans l'ombre entre salles de concert, sécu et management, pour le côté business. D'un côté, ils animent des émissions comme « Mass à pile » sur Trace Radio le mardi soir de 22h à minuit. Faut dire que DJ Phaxx est un habitué du genre: il animait « Couvre feu » avec Jacky et Benji des Neg'marrons. De l'autre, le studio pratique des tarifs défiant toute concurrence.

A partir de 20 euros l'heure, ils te proposent un travail personnalisé pour tes envies de recording, de mixage, ou de mastering. Bien entourés, le duo complète le pack avec la création de site, les teasers audio-vidéo, la post-prod... Mais ce n'est pas tout. Ils sont sur le point d'ouvrir un atelier « mercredi après-midi » en collaboration avec les MJC et les collèges pour enseigner le beatmaking, le scratch. Ca inspire : des propositions de contrats de professionnalisation en tant qu'assistant son, tombent régulièrement dans leurs boîtes-aux-lettres. Des jeunes passent tous les jours, mais la qualité d'abord.

« Je fais en sorte de ne pas trahir leur confiance ». Chems a 19 ans. « C'est la 1ère fois que je mets les pieds dans un studio et que je taffe dans un studio professionnel ». Ici, il travaille comme technicien. « Je fais de la maintenance informatique ». Chems vient de Choisy, en banlieue. « J'ai fait ma formation au lycée professionnel Jacques Brel ». C'est pas un stage, mais ça lui met le pied à l'étrier. Et quel étrier : « ici passent, discutent, enregistrent des... des pointures ». Là, il ne s'agit pas d'évoquer l'article de loi sur la protection des sources du journaliste. Non. Il s'agit de ne pas tout dévoiler. « Notre première qualité, c'est la discrétion » précise Mehdi, dit le Sarazin. Mais le studio est déjà devenu un carrefour.

Dans la grotte du studio, des anciennes et des futures têtes d'affiches face aux baffes, s'installent. Ecoutent le son. Apprécient. Ca hoche la tête, ça mime des lèvres, ça respire la musique, la mélodie, celle qu'on aime quand on a faim, quand on a faim de rage, de larmes, et d'envie de partage. Le but est atteint. Sourires. Quand on connait leur devise, il n'y a pas de surprise. Leur devise ? Tout simplement : « Le pouvoir vient avec le vouloir ».

dolpi

www.yesicanstudio.com

Budget 2010 de LCP (La Chaîne Parlementaire) :

15, 6 millions d'euros dont 3, 8 de coûts diffusion TNT

Budget 2009 de Wéo (La chaîne de télé du Nord Pas de Calais) :

3 millions d'euros.

Budget 2010 de BDM TV (Banlieues Diversités Médias Télévision) :

1 million d'euros espérés.

Comment exister si personne ne nous regarde ?

AHMED MADI EST ÉDUCATEUR À MARSEILLE ET ARTISTE HIP HOP CONNU SOUS LE NOM DE DJAMAJAL. A L'AFFÛT DE L'ÉMERGENCE DE LA SCÈNE CULTURELLE DES BANLIEUES, IL POINTE UN MANQUE DE VISIBILITÉ DES JEUNES DES QUARTIERS ET DÉNONCE UN MANQUE D'INTÉRÊT DES MÉDIAS.

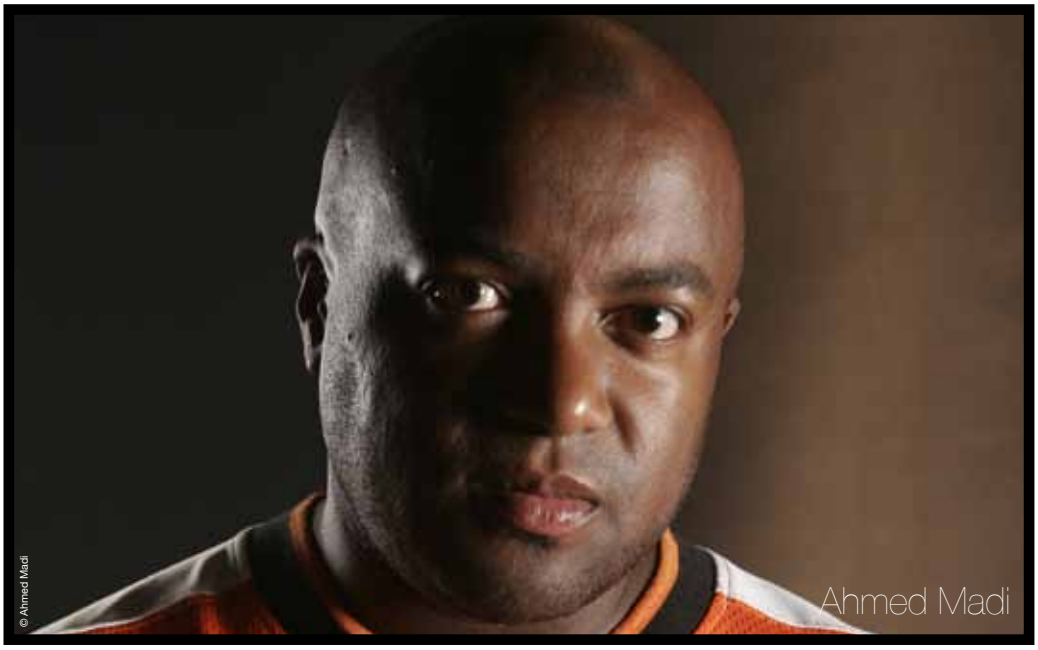

J'ai grandi dans les quartiers Nord de Marseille et j'y suis éducateur depuis vingt ans. Je suis également impliqué dans le réseau associatif notamment autour de la musique et de la danse. Pour m'être occupé du groupe de rap Psy4 de la Rime avant qu'il explose sur la scène médiatique, je sais que ce genre de réussite est trop rare dans les quartiers. Cela suscite la motivation de ceux qui poussent derrière, ce qui est une bonne chose, mais aussi de la frustration.

La reconnaissance médiatique de l'énorme potentiel artistique et des richesses culturelles de nos cités en France est faible. A Marseille, le talent est partout. Tel dans un volcan dont les ondes positives ne demandent qu'à sortir du cratère. Trop souvent les médias ne s'y intéressent que lorsque le volcan est en ébullition. C'est dommage que rien ne soit fait pour que plus de groupes sortent des quartiers et s'expriment. J'ai pu discuter avec certains des jeunes qui ont incendié le bus dans lequel une jeune femme a été brûlée en 2006. Quand je leur ai demandé « Vous avez craqué ou quoi ? », ils m'ont répondu : « On a envie d'être vus. Quand on essaye de faire des trucs biens, ils nous ignorent. Là, ils sont obligés de parler de nous. » Lorsque les télévisions viennent dans les quartiers, ils attendent qu'on leur parle du banditisme, de la violence. Toute cette énergie, toute cette culture ne sont qu'une anecdote pour les médias alors qu'il y a une volonté de s'exprimer dans toutes les banlieues.

Le problème n'est peut être pas mieux géré aux États Unis mais les personnalités issues des milieux populaires sont plus nombreuses, que ce soit au cinéma avec un mec comme Will Smith, dans la mode ou dans la musique avec Beyoncé. L'industrie y paraît plus accessible.

En France, redistribuer en partie les recettes des redevances télé dans le but de favoriser l'émergence de nouvelle formes d'expression issus de nos quartiers populaires, serait à mon avis, un premier pas visible et nécessaire.

Ahmed Madi
35 ans, éducateur de rue et artiste hip hop.
(Propos recueillis par Christine Chalier)

«Nous devons nous entourer de profils variés, reflétant la société. Cela nous permet de mieux comprendre et, par là même, de mieux satisfaire notre clientèle».

Jean-Luc Vergne, directeur général Ressources Humaines, membre du directoire de BPCE (Banque populaire, 2ème groupe bancaire en France)

Pour les Etats-Unis d'Obama, « le 93 », c'est « la France d'aujourd'hui ».
Une France des cités d'où émergent des trentenaires, leaders d'opinion, culturels, associatifs et, bien sûr, politiques que l'administration américaine encourage, flatte, aide, consulte et suit à la trace.

(France Soir, août 2010).

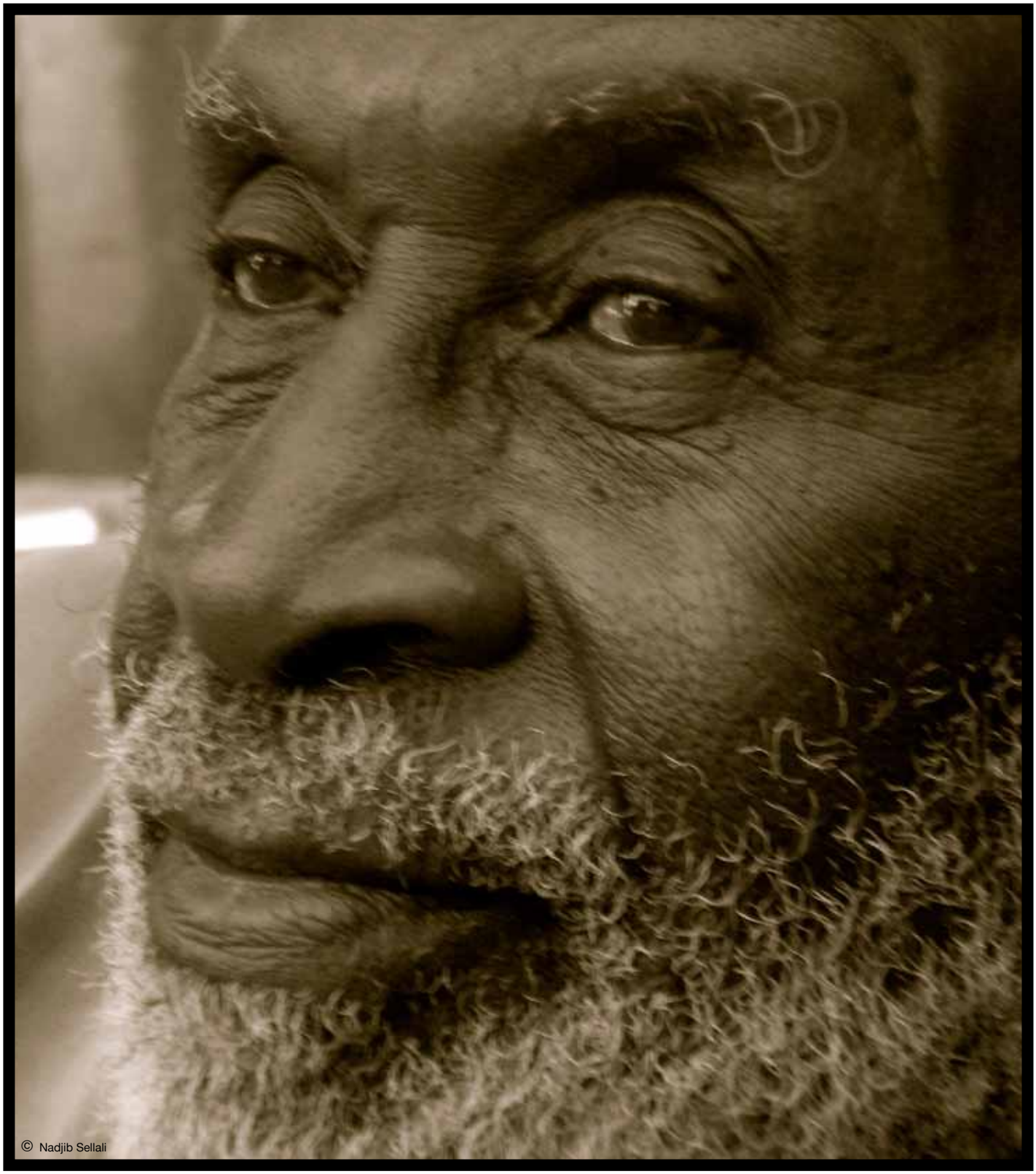

MEMOIRE

Comme chaque trimestre la rédaction de Pote à Pote fait le focus sur des événements, connu ou pas du grand public qui ont marqué le cours de histoire ; car comme nous le rappelle ce proverbe sénégalais « Quand tu ne sais plus où tu vas, retourne-toi et regarde d'où tu viens. »

Le massacre des Hereros
ou le premier génocide allemand en terre d'Afrique

DES HERERO, ON CONNAÎT SURTOUT LES COIFFES EXUBÉRANTES DE LEURS FEMMES ET LES COULEURS VIVES DES VÊTEMENTS QU'ELLES ARBORENT LORS DES FÊTES. MAIS PEU DE GENS SAVENT QUE CE PEUPLE A SUBI UN MASSACRE AU DÉBUT DU XX-ÈME SIÈCLE. CE MASSACRE EST D'AILLEURS CONSIDÉRÉ, À JUSTE TITRE, COMME « LE PREMIER GÉNOCIDE DU SIÈCLE »[1]. LE 14 AOÛT 2004, LORS D'UNE CÉRÉMONIE MARQUANT LE CENTIÈME ANNIVERSAIRE DU SOULÈVEMENT DES HERERO CONTRE LEURS COLONS ALLEMANDS, UNE MINISTRE A PRÉSENTÉ LES EXCUSES DU GOUVERNEMENT ALLEMAND POUR CE MASSACRE.

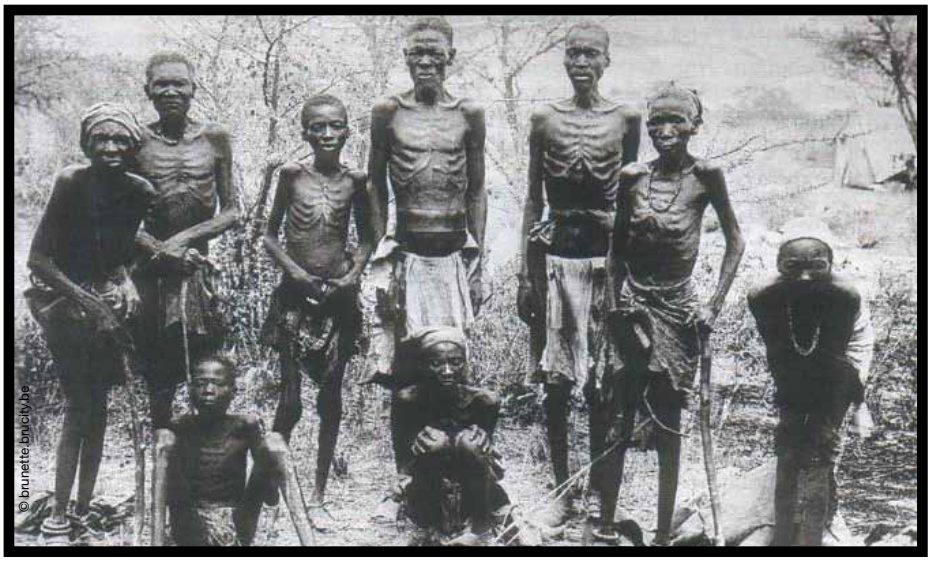

La Namibie est un territoire semi-désertique, grand comme presque deux fois la France, situé au Nord-Ouest de l'Afrique du Sud. Après la première guerre mondiale, le territoire a été placé par la SDN 2 sous mandat sud-africain. Il est devenu indépendant en novembre 1989. Avant l'arrivée des Européens, la Namibie n'était habitée que par des groupes clairsemés : les premiers occupants, Hottentots et Khoisans ou Bochimans, et des Bantous - Ovambos et Hereros. Au début des années 1880, une poignée de colons allemands s'y installe. L'Allemagne prend possession du territoire qu'elle gouvernera jusqu'en 1915. Le premier gouverneur de la colonie (Südwest-Afrika en allemand) est un certain Dr Heinrich Goering, dont le fils Hermann s'illustrera d'une façon tristement célèbre aux côtés d'Adolf Hitler. En janvier 1894, sont découverts de fantastiques gisements de diamants en Namibie. Au cours de la même année, une politique de déplacement et de confiscation systématique des terres est mise en oeuvre dans le Hereroland (région centrale namibienne où vivent les Hereros). Les colons développent de vastes plantations en employant les indigènes à des travaux forcés, en volant leur bétail et à l'occasion leurs femmes (d'où l'apparition, rapidement, d'une communauté métissée). Violences, exécutions sommaires ... Le 12 janvier 1904, éclate la révolte des Hereros. Un groupe de guerriers conduit par le chef Samuel Maharero attaque les colons du poste d'Okahandja. En trois jours de sang et de fureur, près de deux cents civils allemands sont massacrés. La riposte allemande est terrible. L'empereur Guillaume II limoge le gouverneur Theodor Leutwein pour lui substituer un homme résolu, le général Lothar Von Trotha. Il a mission de chasser les Hereros du territoire ou de les exterminer. Le 11 août 1904, les troupes allemandes conduites par Lothar von Trotha encerclent 7 500 Hereros et leur chef Maharero sur le plateau de Waterberg. Leurs armes puissantes ont facilement raison des assiégés. Les survivants sont chassés vers le désert d'Omeheke (l'actuel désert de Khalahari) 3. Pour ceux qui survécurent, esclavage et camps. Des milliers de femmes Hereros furent transformées en femmes de réconfort pour les troupes coloniales allemandes. Le 2 octobre, un ordre du jour de Von Trotha enlève aux Hereros tout espoir de retour. Cet ordre d'extermination (Vernichtungsbefehl) est ainsi rédigé : " Le général des troupes allemandes [en Namibie] envoie cette lettre au peuple Herero. Les Hereros ne sont dorénavant plus sujets allemands [...] Tous les Hereros doivent partir ou mourir. S'ils n'acceptent pas, ils y seront contraints par les armes. Tout Herero aperçu à l'intérieur des frontières [namibiennes] avec ou sans arme, sera exécuté. Femmes et enfants seront reconduits hors d'ici - ou seront fusillés [...] Nous ne ferons pas de prisonnier mâle ; ils seront fusillés. Telle est ma décision prise pour le peuple Herero "
Signé : le grand général du tout puissant Kaiser [Guillaume II],
Lieutenant général Lothar Von Trotha.
le 2 octobre 1904.

Nadjib SELLALI

Notes

1. Un article de Joël Kotek, intitulé «le génocide oublié des Hereros», est paru dans le numéro 261 (Janvier 2002) de la revue L'Histoire.

2. SDN : Société des Nations, organisation internationale qui préfigurait l'ONU.

3. À Berlin, le chef d'état-major allemand, le comte Alfred von Schlieffen, peut écrire : « L'aride désert Omeheke finira ce que l'armée allemande a commencé : l'extermination de la nation Herero ».

Retrouvez la suite de cet article sur www.poteapote.com

Les Roms : un peuple ancré dans l'histoire

« JE ME SUIS PÂMÉ, IL Y A HUIT JOURS, DEVANT UN CAMPEMENT DE BOHÉMIENS QUI S'ÉTAIENT ÉTABLIS À ROUEN....

L'ADMIRABLE EST QU'ILS EXCITAIENT LA HAINE DES BOURGEOIS, BIEN QU'INOFFENSIFS COMME DES MOUTONS.

CETTE HAINE-LÀ TIENT À QUELQUE CHOSE DE TRÈS PROFOND ET DE TRÈS COMPLEXE.

C'EST LA HAINE QUE L'ON PORTE AU BÉDOUIN, AU PHILOSOPHE, AU POÈTE ET IL Y A DE LA PEUR DANS CETTE HAINE.

MOI QUI SUIS TOUJOURS POUR LES MINORITÉS, ELLE M'EXASPÈRE. »

GUSTAVE FLAUBERT, (LETTRE À GEORGE SAND)

© Nadjib Sellali

L'histoire ancienne des Roms reste faite d'hypothèses. On ne sait pas s'ils constituaient un groupe paria vivant en marge de la civilisation indienne, des membres d'une ou de plusieurs castes hindoues ou s'ils formaient différents groupes indigènes. Le peuple Jat est un peuple du Pakistan et du Nord de l'Inde. Nomades et considérés comme impurs, les Jats seraient apparentés aux Tsiganes. Le nom de « Rom » proviendrait de « Romba » (ou « Domba »), terme désignant divers groupes marginaux d'Inde du Nord se réclamant d'ascendance noble Rajpoute, constitués d'éléments hétérogènes restés étrangers au système brahmanique des castes. Trois textes, datés respectivement de 1422, 1590 et 1630, établissent qu'à ces dates, les Roms se rappelaient encore leur origine indienne, occultée ensuite par la légende d'une origine égyptienne : l'Asie Mineure avait vu transiter vers les Balkans, entre 306 et 327, d'importantes formations militaires en provenance d'Égypte (lesquelles semblent être à l'origine des Balkano-Égyptiens actuels, que l'on trouve surtout en Albanie, en Grèce et en Macédoine). Le souvenir de ces Aiguptianoi pourrait être à l'origine des désignations françaises d'« Égyptiens » et de « Gitans » (en espagnol : Gitanos ; en anglais : Gipsies) données aux Roms. Leur origine indienne fut redécouverte à la fin du XVIIIe siècle grâce à la comparaison entre la langue des Roms, le romani, et les langues indiennes. Les Roms ont apparemment quitté le Nord de l'Inde en plusieurs vagues, dès le Ve siècle. Les migrations les plus importantes, commencèrent cependant, au XIe siècle, probablement à la suite des invasions musulmanes de l'Inde. Les Roms ont initialement émigré vers l'ouest en traversant l'Iran vers l'Asie Mineure et l'Empire byzantin. De là, la majorité se mit en route vers l'Europe au début du XIVe siècle en passant par la Grèce. Ils restèrent en Grèce près d'un siècle (la plupart installés sur le mont « Gype » d'où, peut-être, l'appellation « égyptien » qui se transformera en « gitan ») avant de s'installer dans toute l'Europe. Leur trajet en Europe peut être retracé par les emprunts de mots persans, kurdes ou grecs dans les dialectes roms européens que l'on retrouve. La linguistique peut affirmer qu'avant de pénétrer sur le territoire persan, le tronc commun « Domani » s'est séparé en trois groupes, que l'on désigne respectivement comme : « Domani », ou « Nawar » (pluriel de « Nuri »), qui se sont dirigés vers la Syrie, le Liban et l'Égypte; « Lomani », ou « Posa », qui se sont installés dans les régions arménophones ; et « Romani », le groupe principal, qui a poursuivi sa route vers l'Europe (les Zingares). Au début du XVIe siècle, les Roms avaient atteint tous les pays du continent, y compris la Russie, la Scandinavie, les Iles Britanniques et l'Espagne. Dès le XIVème siècle, dans les principautés roumaines, les Roms furent réduits en esclavage pour compenser la crise économique et démographique causée par l'avancée des Turcs. Les rebelles, appelés netoti (fous), se réfugièrent dans les forêts et tinrent tête aux autorités.

En 1385, Dan Ier, prince de Valachie (principauté roumaine), fit don au Monastère de Tismana d'une propriété terrienne et de quarantes familles rom. Cet esclavage de cinq siècles ne prit fin qu'en 1857 lorsque Bucarest, suite à l'intervention de Napoléon III en 1856, édicta une loi les affranchissant et les laissant ainsi libres de reprendre leur vie errante.

Nadjib SELLALI

Retrouvez la suite de cet article sur www.poteapote.com

Move On Up

Prodigy

© Nadjib Sellali

Jean-Michel Basquiat (60-88) : l'expo, le film

L'évasion perpétuelle. De sa bourgeoisie porto-haïtienne, immersion dans le meltingpot de NY, junkies clochards avant-garde underground, fin 70's début 80's. Des tags et des graffs (graphes), arts urbains s'évadant des ghettos investissant des espaces où ils n'ont pas leur place. Dans sa peinture : sur toile, par des aplats de couleurs, il s'affranchit des bords du cadre, définit ses espaces de représentation, se déploie sur des fenêtres, volets, palissades, objets clivant humains, imaginaire, pensée. Évasion de « l'art de rue ». Triomphe dans l'art contemporain sclérosé. Évasion impossible : sa couleur. Quota ? Nègre de service ? Approche racialiste de son œuvre, aujourd'hui dépassée, mais pour un tout formel esthétique, angoissé des excès d'hier, où manque l'homme, identifié à son origine ethnique, occulté avec elle. Excès inverse : déification. Ex : The Radiant Child, hagiographie type AnaBac. Soit singe-savant, soit demi-dieu. Sur ou Sous, jamais juste humain. Extraordinaire. Hors du Commun. Hors des panels, micro-trottoirs-miroirs, car non identifiant. Célébré ou Écroué. Firmament ou Fange. Potentat africain ou mangeur de galette de terre. Zep ou Pôle d'excellence discriminé positivement. De l'imaginaire au réel sociopolitique, la synecdoque particulariste conduit au traitement exceptionnel des visibilités. Nanisme de Mimi Mathy expliquant ses pouvoirs magiques, projet de loi sur la déchéance de nationalité, même combat ?

Anne-Sophie Nanki

Basquiat **Au Musée d'Art Moderne de Paris**
Du 15 octobre 2010 au 30 janvier 2011

Jean-Michel Basquiat : The Radiant Child **Tamra Davis**
DVD M6 Vidéo - Parution février 2011

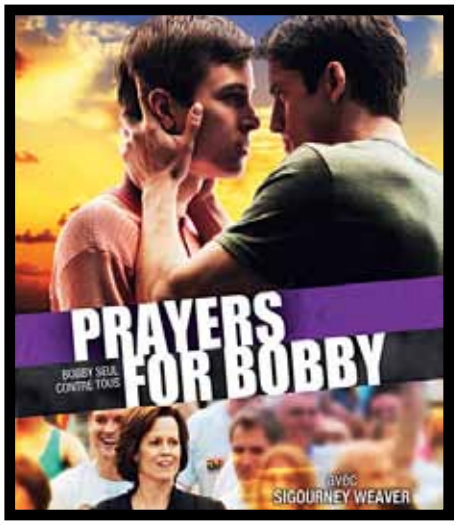

Prayers for Bobby

Mary Griffith élève ses enfants dans la foi catholique des plus traditionnelles, se conformant ainsi au cliché de la famille modèle américaine. Seulement voilà, son fils Bobby se révèle ne pas être le fils dont elle avait rêvé. Celui ci est gay. Et, Mary, pour qui l'homosexualité est un péché impardonnable, fera tout pour que son fils rentre dans le « droit » chemin. Jusqu'au jour où… Ce film, disponible uniquement en DVD (éditeur Outplay) donne une leçon de compréhension dans une société qui méprend voire méprise ses enfants. Bobby devient ainsi, pour ceux qui vivent l'intolérance, l'emblème d'un passé parfois très lourd.

Julien Vanhée

Prayers for Bobby **Russell Mulcahy**
DVD Outplay - Paru le 5 octobre 2010

Playing in the dark

Le racisme est une invention récente. Pour Toni Morrison, essayiste, écrivain, professeure, et éditrice, il est né aux alentours du XVIIIème siècle. En même temps que l'Indépendance et la littérature américaines. La première afro-américaine Prix Nobel de littérature (1993) a donné à l'université de Havard une série de conférences sur le roman américain, et surtout sur son imaginaire littéraire où elle révèle que le rôle attribué au Noir a permis la construction du héros Blanc, voire du citoyen Blanc, libre. Libre contrairement au personnage Noir mis en marge de la page, caché, raturé, ou invisible bien que très présent. Dans l'essai *Playing in the Dark*, l'auteure de *Beloved* Prix Pulitzer (1988), met ainsi en exergue le racisme inconscient d'auteurs américains Blancs célèbres tels que Twain, Poe ou Hemingway. Pour le magazine Vacarme, elle a rencontré le sociologue Pierre Bourdieu. Le titre de cette interview ? « Voir comme on ne voit jamais ». Dans *Playing in the Dark*, la loupe que nous offre cette éditrice des biographies de Mohammed Ali et d'Angela Davis, est un coup de poing qui nous ouvre les yeux sur une littérature à redécouvrir autrement, une littérature prisonnière d'une culture traumatisée, raciale, et aux multiples secrets entre les lignes...

Dolpi

Playing in the Dark **de Toni Morrison**
aux éditions Christian Bourgois

Imany, nom de code : futur diamant

Imany. Retenez bien ce nom car cette jeune française d'origine comorienne qui était en première partie de Ben l'Oncle Soul le 24 novembre, pourrait bien vous envoûter. Une voix mélodieuse, entre la soul et le folk, se dégage de son EP « Acoustic Sessions » qu'elle vient de sortir. Elle fera d'elle, à coup sûr, la prochaine égérie musicale. A 27 ans, elle n'hésite pas à reprendre des classiques tels que « I'll be there » des Jackson 5. Imany finalise en ce moment son premier album qui sortira au printemps 2011.

Ousmane Bah

Imany **www.myspace.com/imanyeasy**

Maxxo et le reggae dans tous ses états

Maxxo est LA figure montante du reggae français. A 24 ans, ce jeune grenoblois repousse toutes les limites avec son deuxième album « For the next generation » sorti début novembre. Celui qui s'est vu décerné le titre de meilleur album reggae français en 2008, a du talent à revendre. Les artistes Akhenaton et Sly and Robbie ne s'y sont pas trompés en collaborant avec lui sur cet album plein d'énergie. Maxxo a sillonné la France en concerts jusqu'au 18 décembre.

Ousmane Bah

Maxxo **www.myspace.com/originalmaxxo**

« Quand je serai grand je serai Noir… »

Par Bernard Van Den Heuvel